



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de justice et police DFJP
Office fédéral des migrations ODM
Domaine de direction Immigration et intégration

Berne-Wabern, le 22 décembre 2010

Rapport 2010 sur la mise en œuvre des mesures d'intégration

**établi par le Groupe de travail interdépartemental pour les
problèmes de migration (GIM) à l'intention du Conseil fédéral
(décembre 2010)**

Table des matières

A. Contexte	2
B. Points forts et cadre organisationnel	2
C. Etat d'avancement des mesures	3
D. Impact	5
E. Récapitulatif et perspectives identifiées par le GIM....	6
F. Annexe : Mesures (tableaux).....	8
i) Formation, marché du travail et sécurité sociale	8
ii) Interfaces	22
iii) Intégration sociale dans les zones d'habitation	26
iv) Autres mesures.....	29

A. Contexte

Le rapport sur les mesures d'intégration adopté par le Conseil fédéral le 22 août 2007 (ci-après : rapport 2007) présentait un catalogue de 46 mesures proposées par quinze services fédéraux pour améliorer l'intégration des étrangers en Suisse. Préparé conjointement par les services fédéraux concernés et leurs partenaires cantonaux, il satisfait au principe, posé par l'art. 53 de la loi fédérale sur les étrangers (LEtr), selon lequel l'intégration est une tâche pluridisciplinaire qui doit se réaliser dans le cadre des structures dites « ordinaires ». L'Office fédéral des migrations (ODM) assume, à cet égard, un rôle de coordinateur (art. 57 LEtr).

Pour assurer le suivi des mesures, le Conseil fédéral a institué un organe de mise en œuvre – chapeauté par le Groupe de travail interdépartemental pour les problèmes de migration (GIM) –, lequel rend compte annuellement de l'état de réalisation des mesures. Conformément à son mandat du 22 août 2007, le Département fédéral de justice et police (DFJP) informe le Conseil fédéral de la teneur des rapports annuels du GIM. Ceux-ci permettent de vérifier si les mesures mises en place sont en adéquation avec le mandat d'intégration inscrit dans la LEtr (art. 53).

Ce troisième rapport annuel du GIM dresse l'état des mesures à fin décembre 2010. Le rapport précédent constatait que les mesures en place avaient contribué à ancrer le principe de l'intégration dans les structures ordinaires et à sensibiliser les différents partenaires concernés. Il soulignait, toutefois, la nécessité de consolider cet ancrage dans la loi.

Le rapport du Conseil fédéral sur l'évolution de la politique d'intégration de la Confédération présenté le 5 mars 2010 en réponse à la motion Schiesser (« L'intégration, une mission essentielle de la société et de l'Etat », 06.3445) reprend et confirme les conclusions du GIM. Il définit l'intégration comme une mission essentielle de l'Etat, à caractère pluridisciplinaire et transversal, qui exige un engagement à tous les niveaux de l'Etat et qu'il faut pérenniser dans les structures ordinaires. Il insiste également sur la nécessité de poursuivre et de développer l'encouragement spécifique de l'intégration hors des structures ordinaires (programmes d'intégration cantonaux) tout en améliorant l'application du droit en vigueur en matière de discrimination. Enfin, il prône la poursuite du dialogue sur l'intégration entre acteurs étatiques et non-étatiques et représentants de la population immigrée.

Des travaux ont été engagés dans les domaines d'action définis dans le rapport du 5 mars 2010. Sur le plan législatif (inscription de l'encouragement de l'intégration dans le cadre légal des structures ordinaires), un avant-projet devrait être mis en consultation en 2011. Quant aux programmes d'intégration cantonaux, leur mise en œuvre est en préparation et devrait se concrétiser à l'horizon 2014.

B. Points forts et cadre organisationnel

Les mesures présentées dans le rapport 2007 s'articulaient autour de trois grands axes :

- Promotion linguistique, formation, marché du travail et sécurité sociale,
- Intégration sociale dans les zones d'habitation,
- Soutien et développement d'autres mesures contribuant à améliorer les conditions générales d'intégration.

Conformément à l'ACF du 22 août 2007, le GIM assure le suivi stratégique des travaux. A ce titre, il coordonne les activités de mise en œuvre et, par l'intermédiaire du DFJP, rend annuellement compte au Conseil fédéral de l'état de mise en œuvre des mesures. Responsable du volet stratégique, le GIM est assisté, pour le volet opérationnel, des organes suivants :

- 1) Le groupe de travail interdépartemental AGBA¹, institué en 2000 par le Département fédéral de l'économie (DFE) et le DFJP et présidé par le Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO), pour le suivi opérationnel des mesures en matière de travail, de formation et de sécurité sociale.
- 2) Le comité de pilotage Projets Urbains (Copil PU)², présidé par l'Office fédéral du développement territorial (ARE), pour le suivi stratégique et opérationnel du programme « Projets Urbains – Intégration sociale dans les zones d'habitation ».
- 3) Le comité interdépartemental Intégration³ (dirigé par l'ODM), pour la coordination et le suivi des « autres mesures » et la rédaction des rapports à l'intention du groupe de pilotage du GIM.

Chacun de ces trois organes s'est régulièrement réuni au cours de l'exercice sous revue. Au nombre des sujets abordés figuraient, entre autres : les possibilités de resserrer la coordination et la coopération ainsi que d'harmoniser les mesures dans les domaines de l'encadrement préscolaire et linguistique, de la religion et de la lutte contre la discrimination, mais aussi de l'intégration professionnelle des personnes admises à titre provisoire et l'état d'avancement des mesures.

C. Etat d'avancement des mesures

Le suivi des mesures indique que le calendrier de réalisation de la plupart des mesures a été bien respecté en 2010. Douze mesures ont été menées à terme; trois d'entre elles se sont muées en projets de révision de loi et deux autres ont été reportées. D'autres encore ont débouché sur de nouveaux projets. Le chapitre C et les tableaux correspondants (en annexe) en dressent un bilan détaillé, mesure par mesure.

¹ AGBA : Ausbildung, Beschäftigung, ausländische Arbeitskräfte (emploi, formation, main d'œuvre étrangère). Noyau du groupe de travail : Direction du travail du SECO, Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie (OFFT), ODM, Office fédéral des assurances sociales (OFAS) et Office fédéral des statistiques (OFS). Pour permettre le suivi technique, le groupe de travail s'est élargi aux organes d'exécution compétents, à savoir : la Conférence suisse des directrices et directeurs de l'orientation professionnelle, universitaire et de carrière (CDOPU), la Conférence suisses des offices de la formation professionnelle (CSFP), la Conférence suisse des institutions d'action sociale (CSIAS), la Conférence des offices AI (COAI), la Conférence suisse des délégués communaux, régionaux et cantonaux à l'intégration (CDI) et le Service fédéral de lutte contre le racisme (SLR).

² Le Copil PU réunit des représentants de l'ARE, de l'ODM, de l'Office fédéral du logement (OFL), de l'Office fédéral du sport (OFSP), de la Commission fédérale pour les questions de migration (CFM) et du SLR, actifs dans la promotion de l'intégration dans le cadre des Projets urbains. L'ARE assure la direction opérationnelle du programme (Projets Urbains) et en est l'interlocuteur fédéral.

³ Sont représentés au comité interdépartemental Intégration : l'ODM, l'ARE, l'Office fédéral de la santé publique (OFSP), l'OFFT, l'Office fédéral de la justice (OFJ), l'Office fédéral de la communication (OFCOM), l'Office fédéral de la police (FEDPOL), l'OFSP, l'OFS, l'OFAS, l'OFL, le SLR et le SECO. Y sont également représentés en qualité de membres invités permanents : la Conférence des gouvernements cantonaux (CdC), la CDI, la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP) et la CFM (ceci pour coordonner les mesures avec les cantons).

Présentation résumée par le GIM de l'état d'avancement des mesures :

1a) Formation professionnelle, marché du travail et sécurité sociale

- Formation : Un premier bilan du « case management » déployé par l'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie (OFFT) pour accompagner les jeunes en difficulté sur le plan scolaire et social montre que près d'un tiers des inscrits pris en charge depuis juin 2009 sont issus de la migration. Particulièrement précieux pour ce groupe parfois en proie à un cumul de déficits, ce dispositif permet de faciliter le passage en formation professionnelle et dans le monde du travail. L'évaluation des projets d'intégration subventionnés par l'OFFT en vertu de l'art. 55, al. 1, let. f, de la loi fédérale sur la formation professionnelle (LFPR) a par ailleurs montré l'utilité, pour les jeunes issus de l'immigration, d'une implication parentale dans l'intégration scolaire et professionnelle, doublée d'une information ciblée. L'OFFT a tenu compte de ces aspects dans le transfert de connaissances réalisé en 2010. Les autres projets de l'OFFT suivent leur cours⁴.
- Marché du travail : L'inscription, en 2009, des compétences interculturelles dans les qualités requises pour un poste de conseiller ORP a porté à plus de 90% la part des conseillers formés aux questions interculturelles dans le cadre de la formation continue. Le SECO considère dès lors les mesures déployées dans ce sens comme abouties⁵. L'accès des étrangers aux allocations d'initiation au travail (AIT) ayant été facilité à la suite d'une révision législative, le nombre d'étrangers qui en ont bénéficié a augmenté en 2010⁶. Dans le volet « encouragement de l'acquisition de la langue axé sur le marché du travail », les cantons alignent peu à peu leur stratégie sur le guide publié en français et en allemand. Les autres mesures du SECO⁷ se poursuivent selon le calendrier prévu.
- Sécurité sociale (secteur invalidité) : A relever, dans ce domaine, l'aboutissement de plusieurs études sur des aspects spécifiques de l'intégration publiées en juin 2010 dans le cadre du programme de recherche AI de l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS). S'agissant du programme de formation de l'AI, les modules consacrés aux questions de migration et d'intégration ont été reconduits en 2010. Ils rencontrent toujours un vif succès.

1b) Promotion linguistique et autres mesures d'interfaces

Un curriculum-cadre pour l'encouragement linguistique des migrants a été publié, en trois langues, en novembre 2010. Il sert de référence à la conception d'outils de promotion linguistique (projet initié en juin 2010). La formation de spécialiste de la migration a également été reconduite avec succès en 2010, 25 candidats sur 26 ayant décroché leur

⁴ M2 : Développement du conseil à l'intention des entreprises formatrices (Call Center Formation professionnelle), M4 : Validation des acquis de l'expérience.

⁵ M2 : Optimisation de la communication entre conseillers en personnel et demandeurs d'emploi étrangers ; M3 : Formation des conseillers en personnel aux questions interculturelles en cursus initial et continu ; M4 : Recrutement ciblé de conseillers en personnel - spécialistes de la migration ; M5 : Inscription de mesures d'intégration au marché du travail dans les objectifs définis entre conseillers en personnel et demandeurs d'emploi

⁶ M10 : Amélioration de l'accès des demandeurs d'emploi étrangers aux allocations d'initiation au travail

⁷ M1 : Sensibilisation des employeurs au problème de l'inégalité de traitement des personnes issues de l'immigration et à l'utilité de la gestion de la diversité ; M8 : Définition des tâches et amélioration de la coordination au point de passage entre scolarité obligatoire et formation professionnelle

brevet fédéral au début mai 2010. A noter aussi la parution, en juin 2010, d'une brochure d'information sur l'intégration professionnelle des personnes admises à titre provisoire et leur accès au marché du travail. Conjointement publiée par le SECO et l'ODM, cette brochure a été diffusée auprès des milieux concernés (employeurs, salariés et autorités).

2) Intégration sociale dans les zones d'habitation (Projets Urbains)

Le programme interdépartemental Projets Urbains, dont l'objet est de soutenir des projets de développement de quartier - trois projets pilotes de développement global et huit projets partenaires - se poursuit là encore avec succès. Des impulsions ont été données et des mesures concrètes et immédiates sont prises pour améliorer la qualité de vie et encourager l'intégration sociale (p. ex. points de rencontre de quartier, ateliers de jeu).

3) Amélioration des conditions générales d'intégration (autres mesures)

Au cours de la période sous revue, les 23 mesures destinées à améliorer les conditions générales d'intégration – onze offices concernés – suivent leur cours ou sont arrivées à échéance. L'OFS a défini, en 2010, les premiers indicateurs visant à mesurer le niveau d'insertion professionnelle des étrangers (projet de mise au point d'un instrument statistique d'observation de l'intégration). De même, la création d'un centre de compétences Intégration par le sport projetée par l'OFSPPO s'est concrétisée en 2009 grâce au supplément de crédit accordé par le Conseil fédéral en 2007. Les travaux conceptuels étant achevés, les efforts se sont portés, en 2010, sur la réalisation de projets et de mesures de formation.

A titre de rappel, le supplément de crédit de 2,6 millions de francs consenti par le Conseil fédéral le 22 août 2007 pour la réalisation de mesures complémentaires est déjà inscrit, pour les offices concernés⁸, au plan financier de la législature 2009-2011. La mise en œuvre des mesures n'aura donc pas davantage d'incidences en termes de finances ou de personnel en 2010. S'agissant des mesures initiées en 2009, il appartiendra aux offices concernés d'évaluer, dans le rapport sur le projet législatif concernant l'intégration, les moyens nécessaires à leur poursuite. Ce rapport devrait ancrer le principe de l'intégration dans le cadre légal des structures ordinaires⁹.

D. Impact

Comme déjà constaté dans le rapport 2007, il est difficile, voire impossible, d'évaluer l'impact des mesures adoptées et, à plus forte raison, l'efficacité globale du catalogue en termes d'intégration de la population étrangère¹⁰. Le calcul du rapport coût/utilité n'est possible que pour une partie des mesures et il est difficile de quantifier l'impact de certaines d'elles, dont les effets se feront sentir à long terme et seront largement dictés par des évolutions conjoncturelles, sociales ou politiques.

⁸OFSPPO, ODM et OFS

⁹ Cf. Rapport du Conseil fédéral du 5 mars 2010 sur l'évolution de la politique d'intégration de la Confédération <http://www.bfm.admin.ch/content/dam/data/migration/integration/berichte/ber-br-integrpolitik-f.pdf>

¹⁰ Pour davantage de précisions, cf. chap. 6 du rapport 2007 sur les mesures d'intégration.

L'on dispose néanmoins, pour certaines mesures, de résultats et de premières conclusions étayées (en partie) par des évaluations scientifiques.

- L'évaluation des points forts 2008-2011 du programme de promotion de l'intégration de la Confédération (ODM M1) indique que l'offre d'apprentissage d'une seconde langue s'est à la fois étoffée et améliorée qualitativement. L'on observe également une bonne fréquentation des 30 centres de compétence régionaux Intégration (CCI) et une forte progression du recours aux services d'interprètes communautaires, avec 112 000 heures d'interprétariat fournies en 2010 (soit une hausse de 18% sur un an).
- Dans les projets visant l'intégration des réfugiés et des personnes admises à titre provisoire victimes de traumatismes (ODM M3), la prise en charge a été optimisée et l'offre développée.
- En matière d'aide aux aînés (OFAS M3), les entretiens de suivi annuels montrent que les organismes suisses d'aide aux aînés ont inclus la dimension de l'intégration dans leurs démarches. La représentation des principaux partenaires contractuels au Forum national « Age et migration » en témoigne, tout comme le soutien apporté à diverses activités en faveur des seniors immigrés.
- Les projets d'intégration subventionnés en vertu de l'art. 55, al. 1, let. f, LFPr ont fait l'objet d'une évaluation portant essentiellement sur l'aspect promotionnel. L'importance de l'implication parentale est l'un des enseignements tirés des projets axés sur la promotion des places d'apprentissage et l'insertion professionnelle des jeunes issus de la migration.
- Le programme Projets Urbains est suivi par une équipe d'évaluateurs externes tout au long de la phase pilote (2008-2011). Les premiers résultats 2010 indiquent que les formes de collaboration intra-administrative se sont consolidées dans la réalisation des projets, que des processus participatifs ont été lancés et que la présence sur le terrain s'est renforcée par l'engagement d'animateurs de quartier ou de médiateurs culturels. Diverses mesures d'ordre social sont déjà en place.
- L'évaluation de la stratégie Migration et santé 2008-2013 (cf. rapport intermédiaire : analyse de contexte) confirme l'adéquation de la stratégie, pour ce qui est notamment des domaines d'intervention retenus. Sur le plan technique, on observe une dynamique évolutive relativement forte, aussi bien dans l'encouragement de l'intégration qu'en matière sociale (lutte contre la pauvreté), qui va dans le sens de l'égalité des chances.
- Enfin, le reporting 2010 du centre de compétences Intégration par le sport (OFSP0 M1) a démontré que la question de l'intégration était mieux prise en compte dans les cursus de formation initiale et continue J+S et dans la formation pour adultes.

E. Récapitulatif et perspectives identifiées par le GIM

Le bilan à trois ans montre que le train de mesures adopté par le Conseil fédéral a permis de se rapprocher de l'objectif de transversalité poursuivi par la LEtr, à savoir que l'intégration doit s'accomplir dans les structures ordinaires de la société (art. 53 LEtr). Le tableau de bord indique que la plupart des mesures suivent leur cours à fin 2010. D'autres sont arrivées à échéance, se sont muées en projets de révision de loi, ou ont suscité la mise en route de projets. Le succès des projets transversaux et interdépartementaux mérite d'être souligné,

notamment celui des Projets Urbains et du concept-cadre pour l'encouragement linguistique des migrants. Plus généralement, l'on peut dire que le train de mesures, placé sous la coordination du comité opérationnel, a contribué dans une large mesure à sensibiliser et à mettre en réseau les différents partenaires et acteurs de l'intégration.

Le GIM constate que les mesures adoptées ont donné de premières impulsions dans le sens souhaité par le législateur, qui est d'ancrer le principe de l'intégration dans les différentes structures de la société. Il rappelle néanmoins que l'intégration par les structures ordinaires est encore loin d'être la règle. D'où la nécessité de consolider cet ancrage dans la loi et de resserrer la coordination et la coopération entre les différents acteurs politiques, comme le souligne le Conseil fédéral dans son rapport du 5 mars 2010.

Selon ce rapport, l'inscription de clauses sur l'intégration dans les bases légales des structures ordinaires permettrait de pérenniser la stratégie – amorcée dans le train de mesures – visant à faire de la politique d'intégration une mission essentielle de l'Etat et à lui donner un caractère contraignant. Il faudra désigner, à cette fin, un organe de suivi, chargé d'informer le Conseil fédéral et le Parlement, une fois par législature, de la situation et des mesures fédérales prises pour promouvoir l'intégration, sur le modèle de l'actuel GIM, qui rend compte annuellement de l'état des mesures. Ce rapport de suivi remplacera le dispositif en place (cf. rapport 2007 sur les mesures d'intégration)¹¹.

En ce qui concerne les travaux de suivi à venir (suivi des efforts d'intégration dans les structures ordinaires), le GIM, au vu du rapport du Conseil fédéral du 5 mars 2010 et de l'état de réalisation des mesures, recommande de procéder comme suit :

- 2010 : Dernier rapport annuel du GIM sur le catalogue de mesures, considéré en l'état comme abouti.
- Dès 2011 : Dans le cadre du rapport annuel de l'ODM sur l'intégration¹², présentation par le GIM d'un rapport succinct sur les mesures déployées par les services fédéraux en matière d'intégration, dont il est rendu compte au Conseil fédéral.
- Réflexion sur la suite des événements dans le cadre des travaux législatifs sur l'intégration ; partant de là, définition de la forme que revêtira le rapport et désignation d'un comité de suivi.

Dans un souci de continuité de l'information et des réseaux, les structures actuelles de coordination (GIM, AGBA, Comité interdépartemental Intégration, Copil PU) seront maintenues en attendant que l'orientation future de la politique fédérale d'intégration soit définie. Le cas échéant, de nouvelles structures de coordination seront désignées.

¹¹ Rapport du Conseil fédéral du 5 mars 2010 sur l'évolution de la politique d'intégration de la Confédération, p. 38

¹² Rapport annuel de l'ODM : Encouragement de l'intégration par la Confédération et ses effets dans les cantons

F. Annexe : Mesures (tableaux)

i) Formation, marché du travail et sécurité sociale

Mesures de l'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie (OFFT)

OFFT M 1	Case Management « formation professionnelle » CM FP (cf. RMI-AC p. 3)
Objet	Entre 2008 et 2011, instaurer dans les cantons un dispositif permettant d'identifier précocement les jeunes potentiellement en difficulté au point de passage I, de les suivre et de les accompagner, de sorte qu'ils puissent achever un cursus secondaire II. La mise en route du CM FP est soutenue par la Confédération jusqu'à concurrence de 20 millions de francs sur quatre ans. Le versement des contributions est subordonné au respect de quatre grandes échéances.
Echéances	<p><u>Echéance 1</u> : Printemps 2008 : Adoption du projet de CM FP par décision de l'exécutif dans tous les cantons. Lancement du projet en phase pilote dans six cantons.</p> <p><u>Echéance 2</u> : Définition des responsabilités des différents acteurs ; adoption de stratégies et conclusion d'accords de coopération interinstitutionnelle (conventions de collaboration, déroulement et processus de coordination). Deux tiers des cantons ont atteint cet objectif, auquel était subordonné le versement de la deuxième tranche de contributions. Le taux de réalisation des contributions est en l'état de 50%, soit 10 millions de francs sur 20 millions consentis.</p> <p><u>Echéance 3</u> : Dans deux tiers des cantons, encadrement du processus de mise en œuvre par une commission interinstitutionnelle, un groupe de pilotage interdépartemental ou un groupe de travail constitué à cette fin. Désignation, dans la plupart des cantons, des interlocuteurs des principales institutions partenaires.</p> <p><u>Echéance 4</u> : Réalisation d'une évaluation d'impact à l'issue de la phase de lancement de quatre ans ; définition par la Confédération des domaines d'intervention prioritaires sur lesquels elle estime que doit porter l'évaluation ainsi que des critères d'appréciation correspondants, sous forme de données de référence.</p>
Impact escompté à fin 2010	<p>Plus de 2000 demandes d'inscription au CM FP ont été enregistrées dans l'ensemble de la Suisse depuis juin 2009. La demande a débouché sur une prise en charge dans 50% des cas. 15% des demandes ont été rejetées et 30% sont encore en examen. Un tiers des bénéficiaires du CM FP sont des jeunes issus de la migration.</p> <p>Les jeunes dirigés vers le CM le sont le plus souvent par l'école (dans 25% des cas), en fin de scolarité obligatoire. Ce taux est révélateur d'une bonne coopération avec les établissements scolaires, qui permet d'identifier précocement les jeunes en proie à un cumul de difficultés. Les conseillers d'orientation professionnelle sont également des partenaires-clés des <i>case managers</i>.</p>

	Une étude commandée par l'OFFT est en cours pour évaluer la mise en œuvre du projet. Les résultats seront consignés dans un rapport attendu pour le premier semestre 2011.
--	--

→ **Mesure en cours d'application.**

OFFT M 2	<i>Développement du conseil à l'intention des entreprises formatrices (Call Center Formation professionnelle)</i> <i>(cf. RMI AC p. 4)</i>
Objet	Mettre sur pied un service national d'assistance téléphonique (« Call Center Formation professionnelle ») pour répondre aux questions et problèmes rencontrés par les entreprises formatrices. Les appelants sont directement mis en relation avec l'office cantonal de formation professionnelle concerné ; à défaut, le numéro de téléphone à contacter leur est indiqué.
Echéances	Echéances passées : <ul style="list-style-type: none"> - <u>Décembre 2007</u> : Mise en service du centre d'appels (sous le numéro vert 0800 44 00 88). - <u>Printemps 2008</u> : Mise en chantier des travaux dans les cantons. - <u>Février 2009</u> : Lancement d'une phase pilote dans le canton de Schwyz. - <u>Mars 2009</u> : Mise en service d'un système permettant la transmission différenciée des appels. - <u>Juin 2009</u> : Offre étoffée <ul style="list-style-type: none"> o Elargissement du groupe cible (acteurs et publics concernés par la formation professionnelle initiale) aux apprentis et à leurs parents. o Mise en service de l'option « déviation d'appels » pour les cantons. - 2010 : Allongement de l'horaire d'accessibilité, qui s'étend désormais de 6 h 00 à 20 h 30.
Impact escompté à fin 2010	Le service proposé n'a rencontré que peu d'intérêt auprès des cantons et n'est guère sollicité.

→ **Mesure en cours d'application.**

OFFT M 3	<i>Pôle thématique « Intégration des jeunes dans la formation professionnelle »</i> <i>(cf. RMI AC p. 5)</i>
Objet	En application de l'art. 55, al.1, let f, de la loi fédérale sur la formation professionnelle (LFPr), subventionner des « mesures destinées à intégrer dans la formation professionnelle les jeunes qui éprouvent des difficultés scolaires, sociales ou linguistiques ». Procéder à une évaluation des projets subventionnés en abordant les aspects de l'organisation, de la méthode de mise en œuvre et des objectifs atteints. Par un transfert ciblé de connaissances à l'interne comme à l'externe (OFFT/partenaires de la formation), valoriser les résultats et les enseignements tirés du

	développement des mesures d'intégration.
Echéances	<p>Echéances passées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>Avril 2010</u> : présentation du rapport final de l'évaluation "Promotion des places d'apprentissage et intégration professionnelle". - <u>Septembre 2010</u> : « Journée pratique » sur les projets d'intégration, organisée à l'intention des partenaires de la formation.
Impact escompté à fin 2010	<p>Deux facteurs de réussite ont été dégagés des projets axés sur la promotion des places d'apprentissage et l'insertion professionnelle des jeunes issus de la migration :</p> <p>Facteur 1 : Informer les parents issus de la migration dans leur langue maternelle sur les dispositifs de la formation professionnelle. Dans cette logique, le Centre suisse de services Formation professionnelle/orientation professionnelle, universitaire et de carrière (CSFO) a publié, en plusieurs langues, une brochure intitulée « Que faire après l'école ? » (parue en 2010).</p> <p>Facteur 2 : Organiser des échanges entre immigrés, parents de jeunes en phase d'orientation professionnelle et parents de jeunes en formation professionnelle initiale.</p> <p>L'écart entre le succès des projets de coaching ou de tutorat ciblés sur les jeunes issus de la migration et celui de projets similaires non ciblés sur les jeunes migrants est faible.</p>
→ Mesure en cours d'application.	

OFFT M 4	Validation des acquis de l'expérience <i>(cf. RMI-AC p. 6)</i>
Objet	<p>Valider par un diplôme fédéral, en application de la loi sur la formation professionnelle (LFPr) entrée en vigueur en 2004, les qualifications acquises en dehors des filières classiques. Dans cette perspective, l'OFFT et ses partenaires de la formation ont publié un guide national contraignant sur la procédure de validation des acquis de l'expérience (VAE) dans le domaine de la formation initiale.</p> <p>Phase pilote 2007-2009 : Lancer un portail d'information par canton sur la validation des acquis de l'expérience. Dans les cantons germanophones, des structures sont mises sur pied, auxquelles peuvent s'adresser les personnes souhaitant faire valider leurs acquis. Dans les cantons romands, ces procédures sont déjà très répandues. Une liste des diplômes éligibles à la validation des acquis est disponible sur le site : www.validacquis.ch.</p> <p>Phase de consolidation → fin 2011 : Transposer les projets pilotes en procédures reconnues par l'OFFT et ouvrir la validation à d'autres secteurs, en tenant adéquatement compte des enjeux de l'intégration.</p>
Echéances	<p>Echéances passées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>2008</u> : - Lancement d'un nouveau site pour améliorer la diffusion de l'information

	<p>concernant la validation des acquis (www.validacquis.ch).</p> <ul style="list-style-type: none"> -Réunions d'information auprès d'instances cantonales, d'associations professionnelles et d'autres acteurs intéressés. -Mise en chantier de nouveaux projets pilotes dans les cantons de BE, de NE, de FR, du TI et de ZH et en Suisse centrale. <ul style="list-style-type: none"> - <u>2009</u> : <ul style="list-style-type: none"> - Portail d'accueil, d'information et d'orientation en place dans la quasi-totalité des cantons. -Définition d'une stratégie de communication pour la VAE - <u>2010</u> : <ul style="list-style-type: none"> - Publication d'une version remaniée du guide relatif à la VAE (sous presse et en ligne – www.bbt.admin.ch), octobre 2010. - Production et mise à jour de supports pour les échanges entre acteurs concernés (coopération, assurance qualité et développement de la qualité). <p>Echéances à venir :</p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>2011</u> : <ul style="list-style-type: none"> - Fin et évaluation des projets pilotes, transposés en procédures reconnues par l'OFFT ; au besoin, lancement de projets dans d'autres secteurs. - Evaluation des instruments de validation des acquis en culture générale et de leur transposition dans la procédure de VAE. - <u>2012</u> : <ul style="list-style-type: none"> - Introduction de la VAE finalisée dans les cantons.
Impact escompté à fin 2010	Tous les cantons se sont dotés de structures auxquelles peuvent s'adresser les personnes désireuses de faire valider leurs acquis. Dans ceux où la VAE n'est pas proposée, la coopération intercantonale facilite le travail d'information, de conseil et de suivi dans la constitution du dossier et l'établissement d'un bilan de compétences.
→ Mesure en cours d'application.	

Mesures du Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO)

SECO M 1	<i>Sensibilisation des employeurs au problème de l'inégalité de traitement des personnes issues de l'immigration et à l'utilité de la gestion de la diversité</i> <i>(cf. RMI –AC p. 8)</i>
Objet	Définir, en collaboration avec les associations patronales, des mesures destinées à sensibiliser les employeurs au problème de l'inégalité de traitement des personnes issues de l'immigration et à l'utilité de la gestion de la diversité.
Echéances	Echéances passées : - <u>12.9.2007</u> : Présentation, par le SECO et l'ODM, des mesures d'intégration proposées devant le groupe de travail Politique des étrangers

	<p>de l'Union suisse des arts et métiers (USAM) ; mise à disposition de médias (publications d'associations professionnelles) pour y présenter des articles.</p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>Courant 2008</u> : Ouverture d'un débat sur le sujet avec diverses associations. - <u>Mars 2009</u> : Organisation, par l'Académie suisse pour le développement (SAD) et sous l'égide de l'OFFT et du SECO, de deux tables rondes sur le thème « Travail, jeunesse et migration » (à Zurich et à Bienne les 19 et 26 mars 2009). Ces rencontres ont réuni entrepreneurs et jeunes autour de la question de la recherche de places d'apprentissage par les jeunes issus de la migration. La table ronde prévue le 23 avril 2009 à Lausanne a été annulée (pour raisons économiques) faute de participants. Les rencontres ont fait l'objet d'une évaluation en été 2009. - <u>2010</u> : Enquête « Vivre ensemble en Suisse » (mandat du SLR au gfs. Berne). Participation financière du SECO aux travaux préparatoires du monitoring 2010-2014. <p>« Boîte à outils » anti-discrimination dans la recherche d'un emploi : projet financé par le SLR et le Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes (BFEG), le SECO s'engageant à mieux faire connaître les outils développés (partenariat social).</p>
Impact escompté à fin 2010	L'impact des tables rondes est difficilement mesurable. Sans compter que la hausse du chômage hypothèque l'efficacité des projets de sensibilisation. L'enquête « Vivre ensemble en Suisse » est en phase pilote. Il faudra attendre 2014 pour dégager les premières tendances.
→ Mesure en cours d'application.	

SECO M 2	<i>Optimisation de la communication entre conseillers en personnel et demandeurs d'emploi étrangers. Recommandations du SECO</i> <i>(cf. RMI AC p. 9)</i>
Objet	Sensibiliser le personnel ORP à l'enjeu et, au besoin, optimiser la communication interculturelle (transculturelle) pour faciliter le placement rapide et durable des demandeurs d'emploi étrangers. A cette fin : rédiger une circulaire de recommandations rappelant l'importance d'une communication optimale entre conseillers ORP et demandeurs d'emploi étrangers ; inscrire la question au programme de formation initiale et continue des conseillers ORP (via l'AOST).
Echéances	Echéances passées : <ul style="list-style-type: none"> - <u>11.7.2007</u> : Délégation, par le SECO, des travaux de mise en œuvre à l'AOST - <u>Juillet 2008</u> : Sondage réalisé par l'AOST auprès des responsables cantonaux de la formation sur les questions de la communication interculturelle et de la formation continue.

	<ul style="list-style-type: none"> - <u>19/20.8.2008</u> : Tenue à Lucerne d'un séminaire ORP consacré à la gestion de la diversité. Mise au point, par des conseillers ORP, de chartes régionales sur la diversité. - <u>14.10.2008</u> : Discussion par la direction de l'AOST des résultats du sondage. Celui-ci montre que, depuis 2007, deux tiers des cantons ont pris des mesures pour développer les compétences interculturelles des conseillers ORP et ont projeté des activités dans le même sens en 2009. Le comité de formation de l'AOST est chargé d'adopter des mesures et, par exemple, de dresser un inventaire - mis en ligne sur son site - des stratégies et des mesures prises ou prévues à ce titre par les cantons, mais aussi de compléter les cursus de formation continue des cantons par de nouveaux modules (cours, séminaires, formations en ligne, etc., achetés ou développés en interne). Le sondage réalisé ne fait pas apparaître la nécessité d'une circulaire de recommandations. - <u>Septembre/octobre 2009</u> : Cours proposés par l'AOST : <ul style="list-style-type: none"> → « Faire face aux défis de la diversité culturelle et sociale », cours de deux jours proposé aux conseillers ORP et au personnel des services cantonaux de l'emploi. → "Intégration des étrangers sur le marché suisse du travail ; possibilités concrètes et limites" ; cours de deux jours destiné aux responsables ORP et aux cadres des services cantonaux de l'emploi. - « Marché du travail et intégration » : cours d'un jour destiné aux conseillers en personnel ORP et aux collaborateurs des services spécialisés MMT/LMMT (conçu et dispensé par des spécialistes de l'ODM en coopération avec l'AOST). - <u>2010</u> : Faute d'inscriptions, les cours sur les questions interculturelles proposés par l'AOST en automne 2009 n'ont pas été reconduits en 2010. - Le brevet fédéral de spécialiste en ressources humaines a remplacé, en 2009, le brevet fédéral de conseiller en personnel ORP – formation, auparavant exclusivement dispensée par l'AOST. Dans la directive, l'acquisition de « compétences interculturelles » est définie comme obligatoire pour les deux modules au choix (option A - Gestion internationale des RH et option B - Conseil RH). L'application rigoureuse, depuis 2009, des dispositions de l'art. 119 OACI concernant le profil exigé a permis de faire passer à plus de 90% la part des conseillers ORP formés à l'interculturalité dans le cadre de leur cursus de base.
<p>Impact escompté à fin 2010</p>	<p>Il est difficile d'évaluer, à l'aune de mesures limitées, si l'objectif recherché, à savoir une insertion plus rapide et durable des demandeurs d'emploi étrangers sur le marché du travail, est atteint. L'objectif des instruments de l'assurance-chômage est la réinsertion rapide et durable de l'ensemble des demandeurs d'emploi inscrits. C'est pourquoi l'impact des mesures prises en faveur des étrangers doit être apprécié sur la base d'une description qualitative de leur mise en œuvre.</p>
<p>→ Mesure menée à terme. La dimension interculturelle a été intégrée à la formation.</p>	

SECO M 3	Formation des conseillers en personnel aux questions interculturelles <i>(cf. RMI -AC p. 9)</i>
Objet	Concevoir des modules de formation (initiale et continue) sur mesure pour permettre aux conseillers ORP d'améliorer leurs compétences interculturelles (transculturelles).
Echéances	cf. Mesure 2
Impact escompté à fin 2010	cf. Mesure 2
→ Mesure menée à terme. La formation aux questions interculturelles est comprise dans le cursus des conseillers ORP.	

SECO M 4	Recrutement ciblé de conseillers en personnel - spécialistes de la migration. Recommandations du SECO <i>(cf. RMI AC p. 10)</i>
Objet	Prendre en compte le bagage linguistique et les compétences interculturelles des candidats dans le recrutement de conseillers en personnel ORP ; sur la base des résultats du sondage, formuler des recommandations à l'usage des services cantonaux.
Echéances	Echéances passées : <ul style="list-style-type: none"> - <u>Juillet 2008</u> : Sondage mené par l'AOST auprès des responsables cantonaux de la formation sur le thème « communication interculturelle et formation continue ; décision, par le SECO, de la suite des événements après analyse des réponses obtenues pour la mesure M4. - <u>Août 2009</u> : Au vu des résultats du sondage, les compétences interculturelles apparaissent, dans neuf cantons, comme un critère relativement important dans le recrutement de nouveaux conseillers en personnel, alors que son importance est marginale dans treize autres et qu'il n'entre pas en ligne de compte dans quatre cantons. Le système de recrutement en place n'a pas été soumis à évaluation dans onze cantons ; onze autres ne formulent que des appréciations positives (ou favorables). Les connaissances linguistiques des conseillers en personnel peuvent être qualifiées de bonnes, puisqu'un conseiller sur deux – en moyenne – est apte à conduire un entretien de conseil et de placement dans une deuxième langue. Au total, on dénombre 20 langues parlées, tous ORP confondus. - <u>2010</u> : Le recrutement de conseillers en personnel relève de la compétence des autorités cantonales. La formation aux questions interculturelles est comprise dans le cursus de formation des conseillers ORP depuis 2009.
Impact escompté à fin 2010	Il est difficile d'évaluer, à l'aune de mesures limitées, si l'objectif recherché, à savoir une insertion plus rapide et durable des demandeurs d'emploi étrangers sur le marché du travail est atteint. L'objectif des instruments de l'assurance-

	chômage est la réinsertion rapide et durable de l'ensemble des demandeurs d'emploi inscrits. C'est pourquoi l'impact des mesures d'intégration en faveur des étrangers doit être apprécié sur la base d'une description qualitative de leur mise en œuvre.
→ Mesure menée à terme. La formation aux questions interculturelles est comprise dans le cursus des conseillers ORP.	

SECO M 5	<i>Inscription de mesures d'intégration au marché du travail dans les objectifs définis entre conseillers en personnel et demandeurs d'emploi - recommandations du SECO</i> <i>(cf. RMI-AC p.11)</i>
Objet	Lors de la définition d'objectifs entre conseillers ORP et demandeurs d'emploi, analyser systématiquement l'état d'intégration des intéressés et définir, au besoin, des mesures susceptibles d'améliorer leurs perspectives de placement. A cette fin, le SECO examine l'opportunité de formuler des recommandations à l'usage de l'AOST et des ORP.
Echéances	Echéances passées : - <u>Janvier 2008</u> : Premier relevé SIPAC (système informatique de paiements de l'assurance-chômage) pour la période de janvier 2006 à octobre 2007 en indiquant, par canton et pour les résidents nationaux/étrangers, le nombre moyen de jours écoulés entre l'ouverture du délai cadre AC et l'inscription à une mesure de marché du travail (MMT). - <u>Août 2009</u> : Deuxième et troisième relevés SIPAC, pour les périodes de janvier 2007 à octobre 2008 et janvier 2008 à mars 2009 indiquant, par canton et pour les résidents nationaux/étrangers, le nombre moyen de jours écoulés entre l'ouverture du délai cadre AC et l'inscription à une mesure de marché du travail (MMT).
Impact escompté à fin 2010	Le premier relevé (qui remonte à 2008) n'avait pas fait apparaître d'écart entre résidents nationaux et étrangers dans le nombre de jours écoulés avant la participation à une MMT, soit 100 jours en moyenne. Les évaluations subséquentes confirment ce résultat, à savoir que 100 jours en moyenne s'écoulent, résidents suisses et étrangers confondus, avant l'inscription à une MMT.
→ Mesure menée à terme.	

SECO M 6	<i>Actualisation et mise en application du concept d'acquisition de compétences professionnelles élémentaires</i> <i>(cf. RIM-AM p. 11)</i>
Objet	Définir un cadre conceptuel d'acquisition de compétences en numératie, mandat confié par le SECO à la Fédération suisse pour la formation continue (FSEA). La numératie est aujourd'hui une condition sine qua non à l'exercice de nombreuses activités professionnelles. Le cadre conceptuel devra se fonder sur un référentiel (semblable au Cadre européen commun de référence pour les langues) qui permette de situer le niveau de compétences des intéressés et de les diriger vers un cours approprié. Cette mesure s'adresse

	aux adultes peu qualifiés qui sont en formation ou en programme d'occupation et aux jeunes qui effectuent un semestre de motivation.
Echéances	<p>Echéances passées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>Printemps 2008</u> : Remise du mandat de définition d'un cadre conceptuel. - <u>Fin 2008</u> : Définition du cadre conceptuel, en étroite coopération avec le Service de l'emploi du canton de Vaud et l'Office de l'économie du canton d'Argovie. - <u>Mai 2009</u> : Présentation officielle du cadre conceptuel (en version allemande). - <u>Eté/automne 2009</u> : Mise au point d'une version française. Les deux versions sont disponibles en ligne sur divers sites (cf. www.alice.ch/Grundbildung). - <u>2009</u> : Validation de la version française et diffusion du cadre conceptuel. <p>Echéances à venir (suivi) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>2010/2011</u> : Conception par la FSEA et l'Association des organisateurs de mesures actives du marché du travail en Suisse (AOMAS) d'un module, subventionné par le SECO, visant l'acquisition de compétences mathématiques élémentaires. Proposé en allemand, le cours a débuté en septembre 2010 et se poursuivra jusqu'en 2011. Au besoin, un module équivalent pourra être mis sur pied en Suisse romande.
Impact escompté à fin 2010	Le cadre conceptuel a été publié en allemand à l'issue de la phase pilote à la mi-2009 et en français fin 2009. La promotion de la numératie suscite un intérêt croissant, notamment auprès des promoteurs qui travaillent dans la formation de publics faiblement qualifiés. Le SECO entend poursuivre sa coopération avec l'AOMAS et la FSEA en matière de promotion des compétences élémentaires.
→ Mesure menée à terme. Des mesures de suivi sont mises en place.	

SECO M 7	<i>Optimisation de la stratégie de promotion de l'allemand professionnel et introduction d'une stratégie du même type pour le français en Suisse romande et pour l'italien au Tessin</i> <i>(cf. RMI-AC p.12)</i>
Objet	Actualiser la stratégie de promotion de l'allemand professionnel qui, depuis 2007, sert de cadre de référence aux cours d'allemand proposés aux demandeurs d'emploi allophones peu qualifiés dans les cantons alémaniques ; mettre au point une stratégie du même type dans les cantons francophones et au Tessin. Les travaux sont suivis par le SECO.
Echéances	<p>Echéances passées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>Courant 2008</u> : Travaux conceptuels - <u>Hiver 2009</u> : Parution du guide actualisé sous les titres « Deutsch für den Arbeitsmarkt » et « Du français pour travailler ».

	<ul style="list-style-type: none"> - Dans les cantons de ZH, de BE, de LU et d'AG, alignement sur ce guide des cours d'allemand proposés dans le cadre de l'AC. - Mise en application du guide amorcée dans le canton de BS. Dans d'autres cantons, il sert de cadre de référence à la définition des offres de cours de langue. <p>Echéances à venir :</p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>2010</u> : Diffusion du guide dans les cantons romands. - <u>N.B.</u> : La diffusion du guide prend plus de temps dans les cantons romands et au Tessin. A FR et dans le canton de VD, il s'applique aux promoteurs. Dans le canton du Tessin, il servira de référence aux cours de langue proposés dans le cadre des programmes d'occupation.
Impact escompté à fin 2010	<p>Plusieurs services cantonaux de l'emploi ont aligné leur politique de promotion linguistique sur le guide publié. L'état d'avancement des travaux est très variable d'un canton à l'autre.</p> <p>Suivi engagé : les services cantonaux de l'emploi s'attachent à développer la stratégie ; un guide d'évaluation est paru à l'automne 2010 pour mesurer l'impact des stratégies de promotion linguistique à visée professionnelle et y apporter des améliorations qualitatives.</p>
→ Mesure en cours d'application. Des mesures de suivi sont mises en place.	

SECO M 8	<i>Définition des tâches et amélioration de la coordination au point de passage entre scolarité obligatoire et formation professionnelle (transition I)</i> <i>(cf. RMI-AC p.13)</i>
Objet	Réexaminer et mettre en adéquation les solutions proposées aux jeunes au point de passage I (semestre de motivation) ; engager, au sein du groupe de travail du SECO, des discussions au terme desquelles un rapport sera établi à l'intention de la commission de surveillance de l'AC.
Echéances	<p>Echéances passées</p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>3.5.2007</u> : Réunion à l'issue de laquelle les acteurs concernés (OFFT, SECO, cantons, milieux de la recherche) sont convenus de la suppression, à terme, du semestre de motivation (SeMo) au profit d'un dispositif de case management « formation professionnelle » (CM FP, cf. M1 OFFT). La mise en place du dispositif est conjointement suivie par l'OFFT et le SECO, qui s'assurent que le semestre de motivation ne reste effectivement qu'une solution subsidiaire, lorsqu'un cursus de formation professionnelle est proposé. - <u>15.11.2007</u> : Proposition, discutée au sein du groupe de suivi SECO/OFFT, d'établir un rapport sur le point de la situation. - <u>Décembre 2008/2009</u> : Suivi par le SECO de l'évolution du SeMo au vu des budgets 2009 et 2010. Des adaptations ne se sont pas imposées à ce stade, compte tenu du déploiement du CM FP.

	- <u>2010</u> : Suivi régulier par le SECO de l'évolution du SeMo (au moins une fois l'an) ; l'OFFT y est associé si nécessaire.
Impact escompté à fin 2010	Compte tenu des tendances conjoncturelles, les cantons avaient tablé sur une légère hausse du nombre d'inscriptions au SeMo en 2010, hausse répercutée sur le budget. Dans nombre de cantons, la mise en place du CM FP a permis de faire le point sur les partenariats possibles au niveau du semestre de motivation et de la formation professionnelle. Reste qu'il est trop tôt pour quantifier plus précisément l'impact de la mesure, le CM FP étant encore en phase de lancement. La question continuera d'être suivie de près (état, budget, perspectives) ; des discussions se tiendront, au besoin, au sein du groupe de suivi SECO/OFFT.
→ Mesure en cours d'application.	

SECO M 9	<i>Encouragement, en coopération avec les services cantonaux de l'emploi et l'Association des organisateurs de mesures du marché du travail en Suisse (AOMAS), de la réalisation et de l'optimisation de MMT aux points d'entrée sur le marché primaire du travail</i> <i>(cf. RMI-AC p.14)</i>
Objet	Dans une démarche concertée entre l'AOMAS, les offices cantonaux du travail et le SECO, identifier les instruments susceptibles de renforcer la coopération entre organisateurs de MMT et le tissu économique privé, compte tenu également de l'enjeu de l'intégration ; informer, en parallèle, les organisateurs de MMT des projets de coopération réussis par d'autres.
Echéances	Echéances passées : - <u>1.9.2008</u> : Tenue d'une conférence réunissant des organisateurs de MMT, des représentants du secteur privé, des autorités cantonales du marché du travail et d'autres acteurs intéressés (à l'exemple des associations des arts et métiers) - <u>Dès octobre 2008</u> : Publication en ligne, sur la page d'accueil de l'AOMAS, des conclusions de la conférence, sous : http://www.svoam.ch - <u>2009</u> : Relevé par l'AOMAS de bons exemples issus de la pratique. - <u>2010</u> : Examen, par l'AOMAS et le SECO, de l'utilité d'une plateforme d'échanges ainsi que du réseautage entre organisateurs de MMT et entrepreneurs privés intéressés.
Impact escompté à fin 2010	Le SECO observe, documente et soutient les efforts déployés par les organisateurs de MMT et le secteur privé pour élargir les projets de coopération concluants. Globalement, cette mesure a permis de sensibiliser les organisateurs de MMT et les offices cantonaux du travail au potentiel des projets de partenariat avec l'économie privée.
→ Mesure en cours d'application. Des mesures de suivi sont mises en place.	

SECO M10	Amélioration de l'accès des demandeurs d'emploi étrangers aux allocations d'initiation au travail (AIT) <i>(cf. RMI-AC p.15)</i>
Objet	Au travers d'un partage d'expériences entre le SECO et des représentants d'autorités cantonales du marché du travail, mettre en évidence les facteurs qui expliquent pourquoi le taux d'accès des demandeurs d'emploi étrangers aux AIT est inférieur à la moyenne. Dans un deuxième temps, engager un débat sur les mesures d'AIT susceptibles de soutenir les intéressés dans leur recherche d'employeurs potentiels. Le SECO accompagne la mise en œuvre de ces mesures.
Echéances	<p>Echéances passées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>6.11.2007</u> : Tenue à Fribourg d'une rencontre avec des représentants des autorités cantonales, sur le thème de l'accès des demandeurs d'emploi étrangers ou âgés aux AIT. - Les cantons ont conclu que des projets pilotes ne s'imposaient pas dans ce domaine. La réunion a néanmoins permis de sensibiliser les participants à l'enjeu et, au travers d'échanges, de faire le point sur l'état de la question. - <u>1.1.2009</u> : Entrée en vigueur de l'ordonnance révisée sur le financement des MMT. Depuis cette date, le coût des mesures spécifiques, telles que les AIT, n'entre plus dans le calcul du crédit à disposition, ce qui permet, au besoin, d'être plus généreux dans l'attribution des AIT aux demandeurs d'emploi étrangers. - <u>27.10.2009</u> : Tenue d'une rencontre sur le thème : faciliter l'accès aux AIT, en particulier pour les demandeurs d'emploi âgés (nationaux et étrangers confondus). Des ateliers de réflexion ont permis d'explorer des idées novatrices, dont certaines se sont traduites dans la pratique.
Impact escompté à fin 2010	<p>Le coût des AIT n'entre désormais plus dans le crédit alloué aux offices cantonaux du travail pour les MMT. Les deux rencontres ont permis de sensibiliser les représentants des autorités cantonales du travail à l'utilité des AIT. Dans la majorité des cantons, on s'attache depuis lors à mieux faire connaître cette mesure. Il s'ensuit un recours accru aux AIT, qui contribue à faciliter l'insertion des demandeurs d'emploi étrangers sur le marché primaire du travail.</p> <p>Une comparaison statistique des allocations allouées montre que la part des étrangers bénéficiaires d'AIT s'est accrue de 5,1% sur un an, passant de 938 (30,1%), sur un total de 3118 assurés bénéficiaires en 2008, à 1130 (35,2%) sur 3209 en 2009. Il s'agit du taux le plus élevé enregistré depuis 1997.</p> <p>S'agissant des bénéficiaires de plus de 50 ans, la révision de l'assurance-chômage approuvée en votation populaire le 26 septembre 2010 a porté la part du salaire prise en charge par l'assurance à 50% (contre 40% jusque-là), et ce, sur une durée de 12 mois (contre 6 précédemment). Cet assouplissement vise à inciter les employeurs à recruter des salariés plus âgés bénéficiant des AIT, assouplissement dont pourront aussi tirer parti les assurés étrangers.</p>

→ Mesure en cours d'application. Le SECO poursuit l'examen de mesures et d'ajustements susceptibles d'encourager le recours aux AIT et, partant, de faciliter l'insertion des demandeurs d'emploi étrangers sur le marché primaire du travail.

Mesures de l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS)

OFAS M 1	<i>Inclusion de la question de l'intégration dans le programme de recherche AI (PR-AI)</i> <i>(cf. RMI-AC p. 16)</i>
Objet	Prendre systématiquement en compte les dimensions de la migration et de l'intégration dans le programme de recherche AI - qui vise à étudier les mécanismes de l'AI pour améliorer l'insertion professionnelle de personnes souffrant de problèmes de santé - et ce, non seulement dans le cadre de projets thématiques (deux projets y sont consacrés), mais aussi, dans d'autres projets transversaux.
Echéances	<p>Echéances passées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>Automne 2008</u> : Appel d'offres de projets et sélection de deux projets consacrés à l'AI et la migration : <ul style="list-style-type: none"> 1. Migrants dans l'AI : analyse statistique des facteurs expliquant les différences de risques AI. 2. Rôle de la procédure AI dans les écarts de probabilité d'accès à une rente pour des migrants. - <u>Printemps 2010</u> : Publication des conclusions des deux études susmentionnées sur les facteurs responsables de l'augmentation du risque d'invalidité chez les migrants. http://www.news.admin.ch/message/index.html?lang=fr&msg-id=33595 <p>Echéances à venir :</p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>1^{er} trimestre 2011</u> : Présentation du rapport de synthèse du PR-AI et de pistes de mise en pratique des résultats de la recherche. - <u>1^e trimestre 2011</u> : Lancement des premiers appels d'offres pour l'évaluation des mesures prises dans le cadre des quatrième et cinquième révisions de l'AI, qui soulèvent des questions spécifiques à la migration.
Impact à fin 2010	Il est prématuré d'évaluer l'impact qu'aura l'application des recommandations du rapport de synthèse.
→ Mesure en cours d'application.	

OFAS M 2	<i>Inclusion de la question de l'intégration dans le programme de formation de l'AI</i> <i>(cf. RMI-AC p. 17)</i>
Objet	Concevoir un cours destiné à accompagner les participants dans leur travail d'intégration (démarche intégrée) dans le cadre du programme de cours du Centre de formation AI, régulièrement adapté aux besoins des collaborateurs des offices AI et de l'OFAS.

Echéances	<p>Echéances passées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Adaptation des cours proposés (en continu). - <u>Hiver 2008</u> : Inscription au programme d'un cours intitulé « Migration und Krankheit – eine kulturelle und soziale Herausforderung », dispensé pour la première fois en 2008. - <u>Janvier à décembre 2009</u> : Tenue du module « Begegnung mit Migranten in der IV » (n°615D, proposé trois fois en allemand), qui a suscité un vif intérêt et dont le contenu est adapté en continu en fonction des résultats des évaluations. - <u>Janvier à décembre 2010</u> : Reconduction de deux jours du module « Begegnung mit Migranten in der IV » (n°615D, proposé trois fois en allemand). Le cours affiche systématiquement complet. - <u>Janvier à décembre 2010</u> : Compte tenu de l'intérêt suscité, introduction d'un module complémentaire (n° 616 D - en allemand et en français). Objectif : amener les participants à prendre conscience du vécu des assurés. Les participants explorent des pistes créatives pour communiquer avec les assurés d'autres cultures. Ils abordent des questions et problématiques quotidiennes en rapport avec l'AI et la migration. Ce module a été proposé deux fois en 2010, sur deux jours en allemand et sur un jour en français, affichant complet à chaque fois. <p>Echéances à venir :</p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>Janvier à décembre 2011</u> : Seront proposés en 2011, compte tenu du succès et de l'intérêt rencontrés : <ul style="list-style-type: none"> Le module « Begegnung mit Migranten in der IV » (n° 615D, dispensé sur deux jours en allemand), qui sera proposé à trois reprises en 2011 Le module « Faire face aux défis de la diversité culturelle et sociale », (dispensé sur un jour en français), qui sera proposé à trois reprises Atelier de réflexion en allemand, sur deux jours / Atelier de réflexion en français, sur deux jours - <u>En cours</u> : Conception de modules pour étoffer et optimiser les offres de formation initiale et continue.
Impact à fin 2010	S'il n'est pas possible d'en quantifier l'impact direct, l'intérêt suscité par les modules proposés aux collaborateurs des offices AI montre qu'ils répondent à une demande bien réelle.
→ Mesure en cours d'application.	

ii) Interfaces

Interfaces M1	Concept cadre et coordination dans le domaine de la promotion linguistique des migrants <i>(cf. RMI-AC p. 18)</i>
Objet	<p>Définir, de concert entre acteurs fédéraux et cantonaux concernés, un concept cadre pour l'encouragement linguistique. Aborder les points suivants :</p> <p>Généralisation du recours aux normes PEL (portefeuille européen des langues) dans le descriptif des niveaux pour les cours de langue subventionnés par la Confédération (recommandations aux cantons, encouragement de la formation continue sur l'application du PEL).</p> <p>Soutien (ou participation) à la conception d'un PEL pour migrants, assorti notamment d'objectifs d'insertion professionnelle (sur ce point, cf. aussi SECO M4).</p> <p>Définition d'un concept cadre sur les niveaux de langue requis en fonction du statut (autorisations, naturalisation, exigences professionnelles et scolaires, etc.), de même que de procédures de tests et d'évaluation ad hoc.</p> <p>Examen des possibilités de caractère contraignant de l'utilisation des normes et exploration d'autres voies d'application (éducation, sensibilisation).</p>
Echéances	<p>Echéances passées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>2007/2008</u> : Etat des lieux, travaux conceptuels - <u>Juillet 2009</u> : Présentation du « curriculum-cadre pour l'encouragement linguistique des migrants » et du « concept pour l'évaluation et la vérification des compétences linguistiques » [Auteurs : Peter Lenz et al., Institut de plurilinguisme de l'Université de Fribourg/HEP Fribourg]. - <u>Décembre 2009</u> : Lancement par l'ODM d'un appel d'offres pour des projets de développement d'instruments de travail, à savoir : <ul style="list-style-type: none"> o <i>Profile Deutsch</i> pour la Suisse (définition et description des objectifs d'apprentissage et des contenus que doivent aborder les cours proposés aux migrants), o Supports (vidéo) illustrant les objectifs d'apprentissage par des prestations d'apprenants), o Instruments d'appréciation, sous forme d'un guide d'accompagnement (évaluation des aptitudes, suivi, retour d'information, évaluation des progrès accomplis), o Portefeuille linguistique pour migrants, o Cadre de qualifications pour le personnel enseignant. - <u>Juin 2010</u> : Démarrage des projets (conception d'instruments de travail) - <u>Novembre 2010</u> : Parution du « curriculum-cadre » en trois langues <p>Echéances à venir :</p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>Décembre 2011</u> : Présentation des instruments de travail - <u>Janvier 2012</u> : Mise en pratique des instruments par les partenaires

	cantonaux
Impact à fin 2010	Les partenaires cantonaux se sont familiarisés avec le « curriculum-cadre pour l'encouragement linguistique des migrants » et s'alignent progressivement sur les normes de qualité recommandées en matière de formation linguistique. Les recommandations du curriculum-cadre ont été reprises dans les nouveaux points forts du programme de promotion de l'intégration.
→ Mesure en cours d'application.	

Interfaces M 2	<i>Prise en compte de l'enjeu de l'intégration dans le cadre de collaboration interinstitutionnelle existant</i> <i>(cf. RMI-AC p. 19)</i>
Objet	Etudier, de concert entre l'ODM et les partenaires de la CII, et avec le concours des instances d'intégration communales et cantonales, les possibilités de resserrer la collaboration interinstitutionnelle en matière d'intégration, sur les plans tant stratégique qu'opérationnel.
Echéances	Echéances passées : <ul style="list-style-type: none"> - <u>Printemps 2008</u> : Constitution d'un groupe de travail (délégués cantonaux à l'intégration/ODM) chargé d'identifier les éventuelles interfaces et les besoins de coordination. - <u>Eté 2008</u> : Analyse des processus de collaboration interinstitutionnelle dans le cadre de l'évaluation des mesures et des projets pilotes axés sur l'intégration des réfugiés et des personnes admises à titre provisoire. - <u>Dès la fin 2008</u> : Les travaux de la CTA relatifs à l'évolution de la politique d'intégration et le rapport du Conseil fédéral en réponse à la motion Schiesser seront déterminants pour décider de la suite des événements. - <u>5.3.2010</u> : Adoption par le Conseil fédéral du rapport sur l'évolution de la politique d'intégration de la Confédération (ci-après : rapport Schiesser). 2010/11 : Mise en application du rapport Schiesser (en cours)
Impact à fin 2010	Il sera décidé de la suite des événements sur la base des travaux de mise en œuvre du rapport Schiesser.
→ Mesure reportée du fait des travaux liés au rapport Schiesser. Les démarches ultérieures seront décidées en fonction de la suite concrète donnée aux recommandations du rapport.	

Interfaces M 3	<i>Définition de principes communs en matière de formation et de perfectionnement des spécialistes de l'intégration</i> <i>(cf. RMI-AC p. 20)</i>
Objet	Avec le concours de nouveaux partenaires, adapter le règlement sur la formation de « spécialistes de l'asile et des migrations » (formation sanctionnée par un brevet fédéral) aux besoins identifiés en matière d'intégration ; engager une réflexion commune, entre l'ODM et ses partenaires de projet, sur les cours de formation et de perfectionnement qui pourraient être proposés au personnel des ORP, des offices AI et des services sociaux et

	d'orientation professionnelle, dont les activités couvrent le conseil, le soutien et l'encadrement de personnes issues de la migration.
Echéances	<p>Echéances passées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>Fin 2007</u> : Adaptation du règlement de la profession et des directives. Révisés fin 2007, le règlement et les directives ont été avalisés en février 2008 par l'OFFT et l'ODM. Les modifications introduites ont été répercutées sur l'examen professionnel de spécialiste de la migration (pendant la phase pilote, qui s'est étendue de décembre 2007 à mai 2009). Le thème de l'intégration a été inclus au cursus et le niveau d'expérience attendu des participants en matière de migration a été revu. - <u>10.9.2008</u> : Discussion au sein du comité interdépartemental Intégration sur l'offre disponible et les besoins dans ce domaine. Compte rendu des conclusions à la commission d'examen. <p>Echéances à venir :</p> <ul style="list-style-type: none"> • <u>2009/2010</u> : Poursuite des cours selon le calendrier
Impact à fin 2010	<p>La deuxième session d'examen a eu lieu début mai 2010. Sur 26 candidats (de langue allemande uniquement), 25 ont passé avec succès l'examen pour l'obtention du brevet fédéral de spécialiste de la migration. Les épreuves ont été modifiées pour cette deuxième session et l'accent a été davantage mis sur le thème de l'intégration.</p> <p>Les cours de préparation à la session 2011 se poursuivent. Ils réunissent une quarantaine de participants, germanophones et francophones confondus. Le thème de l'intégration, sur lequel les étudiants ont dû présenter un travail, a fait l'objet d'un module à part entière. La question – en discussion – de l'ouverture à des publics plus larges devra être mise en balance avec le nombre d'années d'expérience requises pour se présenter à l'examen fédéral.</p>
→ Mesure en cours d'application.	

Interfaces M 4	<i>Intégration professionnelle des personnes en admission provisoire : financement des surcoûts liés au placement et à l'assurance-chômage. Mandat assigné au DFE et au DFJP (SECO et ODM) (cf. RMI-AC p. 21)</i>
Objet	Améliorer l'accès des personnes en admission provisoire au marché du travail, en application de la loi révisée sur l'asile et de la nouvelle loi sur les étrangers, par lesquelles le Conseil fédéral et le législateur ont adopté des mesures visant à lever les entraves à l'intégration et, partant, à améliorer durablement les perspectives d'intégration professionnelle de ce groupe de personnes.
Echéances	<p>Echéances passées :</p> <ul style="list-style-type: none"> • <u>30.11.2007</u> : Envoi d'une circulaire aux instances cantonales concernées (délégués cantonaux à l'intégration, services de migration et autorités compétentes en matière de marché du travail). • <u>Début 2010</u> : Conception par l'ODM et le SECO d'une brochure d'information commune.

	<ul style="list-style-type: none">• <u>Fin juin 2010</u> : Très large diffusion de la brochure publiée par l'ODM et le SECO auprès des milieux concernés ou intéressés (employeurs, syndicats, offices de migration, offices du travail, services sociaux, etc.)
Impact à fin 2010	<p>Reconnaissant le manque d'information sur les conditions d'accès au marché du travail des admis provisoires, l'ODM et le SECO ont publié ensemble une brochure d'information à l'usage des offices cantonaux du travail, des employeurs, des associations patronales, des ORP et des syndicats. Une meilleure information permettra aux acteurs concernés de mettre leur pratique en adéquation avec les bases légales.</p> <p>L'effet de la diffusion de la brochure doit être évalué sur le long terme. Les nombreuses demandes complémentaires adressées semblent refléter le besoin d'une telle information, surtout auprès des employeurs.</p>
→ Mesure en cours d'application.	

iii) Intégration sociale dans les zones d'habitation

MC 1	Subvention de « Projets Urbains » destinés à améliorer les perspectives et à prévenir les déficits d'intégration (Projets pilotes urbains) <i>(cf. RMI-AC, p. 23)</i>
Objet	<p>Améliorer la qualité de vie dans les zones d'habitation et encourager l'intégration sociale dans les quartiers sensibles ; au travers de projets urbains, mettre en place une démarche de développement global et durable pour prévenir les phénomènes de ghettoïsation, accroître le niveau de sécurité des quartiers résidentiels et resserrer la cohésion sociale.</p> <p>Pendant une phase pilote (2008-2011), la Confédération, appuyée par les cantons, soutient la mise en route, dans des villes de petite et moyenne taille, de projets de développement de quartiers qui connaissent des difficultés liées au parc immobilier et des problèmes de cohabitation et, plus généralement, une qualité de vie déficitaire.</p>
Echéances	<p>→ <u>Mesures prévues au programme</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • <u>Projets soutenus</u> <p>12/2008 : Signature de conventions de collaboration par les villes et la Confédération.</p> <p>Dès janvier 2009 : Mise en route des projets urbains ; en particulier, définition de l'organisation de projet (groupe de pilotage, groupes de travail), conception des documents de travail, définition des sous-concepts, identification des parties prenantes et des partenaires potentiels, puis information du public et lancement du processus participatif au niveau des quartiers.</p> <p>4.6.2009 : Coup d'envoi officiel des projets urbains de Pratteln, Rorschach et Montreux, en coopération avec les habitants des quartiers, des personnalités politiques (au niveau cantonal ou communal) et d'autres acteurs-clés (associations, représentants administratifs, etc.).</p> <p><u>Projets partenaires (Baden, Berthoud, Olten, Renens, Schaffhouse, Spreitenbach, Vevey et Yverdon)</u></p> <p>Début 2009 : Réunion coup d'envoi avec les responsables de projets.</p> <p>2.4.2009 : Signature des conventions entre les villes et la Confédération</p> <p><u>Projets pilotes (Pratteln, Montreux, Rorschach)</u></p> <p>Janvier à décembre 2010 : Constitution des groupes de travail en vue de la réalisation des premières mesures ; poursuite du processus participatif avec les habitants (par ex. fêtes de quartier, Forum Längi, films, etc.) ; mise en place d'outils pour faciliter l'information (par ex. site Internet, lettre d'information, etc.)</p> <p><u>Projets partenaires (Baden, Berthoud, Olten, Renens, Schaffhouse, Spreitenbach, Vevey et Yverdon)</u></p> <p>Janvier à décembre 2010 : Poursuite des travaux de réalisation en fonction de l'état d'avancement des projets.</p>

	<ul style="list-style-type: none"> • <u>Evaluation du programme Projets Urbains</u> Janvier 2010 : Présentation du premier rapport intermédiaire d'évaluation. En mars 2010, discussion des résultats avec les partenaires du programme lors de la journée d'échanges d'expériences. Septembre 2010 : Remise des grilles d'auto-évaluation et des fiches de relevé par les groupes de projets pilotes et partenaires • <u>Plateforme d'échanges</u> 11.3. 2010 : cinquième échange d'expérience sur le thème : « Evaluation des activités 2009 : quels enseignements tirer ? » 9.9. 2010 : sixième échange d'expérience, sur le thème : « Mixité sociale, de la théorie à la pratique » • <u>Communication</u> Hiver 2009/2010 : Elaboration d'une stratégie de communication et mise en œuvre d'outils spécifiques pour le programme Projets Urbains : <ul style="list-style-type: none"> a. Printemps 2010 : adresses Internet (www.projetsurbains.ch et projetsurbains@are.admin.ch) b. Juin 2010 : parution de la première Infolettre c. Hiver 2010 : parution d'une plaquette d'information destinée à accroître la notoriété du programme d. 20 décembre 2010 : communiqué de presse annonçant la poursuite du programme • <u>Programme Projets Urbains</u> Mai 2010 : Journée de travail des membres du comité de pilotage interdépartemental, réunis pour évaluer l'opportunité de poursuivre le programme en 2012. Septembre 2010 : élaboration du « Concept général 2012-2015 » destiné aux directions des services impliqués dans la poursuite du programme. Hiver 2010 : décision de cinq directions impliquées dans le programme (ARE, ODM, OFL, CFM, SLR) de poursuivre leur collaboration pour la période 2012-2015.
Impact à fin 2010	<p>Le 15 octobre 2010, les groupes de projets pilotes et partenaires ont remis leurs rapports annuels. Ceux-ci serviront, entre autres sources, de référence au deuxième rapport intermédiaire des évaluateurs externes attendu pour début 2011 qui sera présenté lors de la session d'échanges de mars 2011.</p> <p>A la fin 2010, les conclusions suivantes se dégagent.</p> <p>En dépit de stades d'avancement très différents, le déroulement des projets se présente, dans l'ensemble, comme suit :</p> <p>Au sein des administrations, les formes de collaboration à la réalisation des</p>

	<p>projets se sont consolidées, avec parfois l'intégration de nouveaux acteurs. Outre la poursuite et le développement des processus participatifs, la présence auprès de la population a été renforcée par l'engagement d'animateurs de quartier ou de médiateurs culturels.</p> <p>Un certain nombre de mesures d'ordre social sont déjà en place (par ex. ouverture d'un jardin d'enfants, d'un nouveau centre de rencontre pour jeunes, organisation de cours de langue, de fêtes de quartier, d'un mondial des quartiers, ouverture de cafés pour les aînés, etc.). Dans les autres domaines (mobilité, développement urbain, logement), qui nécessitent de plus longues phases de planification, des études de faisabilité ont été réalisées et des concepts développés (par ex. avant-projet de réaménagement d'une place, études portant sur les espaces extérieurs, développement d'une démarche participative en matière de lutte contre les crues ou de réaménagement des espaces extérieurs d'une école).</p>
→ Mesure en cours d'application.	

iv) Autres mesures

Mesures prises par l'ODM

ODM M 1	<i>Mise sur pied du programme fédéral des points forts de promotion de l'intégration pour les années 2008 à 2011</i> <i>(cf. RMI-AC, p. 26)</i>
Objet	<p>Le programme des points forts du DFJP prévoit, pour la période 2008 à 2011 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • d'intensifier l'encouragement de l'apprentissage des langues et de la formation (point fort 1) ; • de verser des subventions aux services cantonaux et communaux spécialisés dans l'intégration (point fort 2) ; • de soutenir les projets pilotes novateurs (point fort 3). <p>La majeure partie des fonds est absorbée par le point fort 1 et versée aux cantons, principalement sous forme de contributions financières. La responsabilité des projets et des mesures d'encouragement n'incombe plus à la Confédération, mais relève de chaque canton concerné. L'ODM fixe les objectifs dans le cadre de contrats [art. 11 ss de l'ordonnance sur l'intégration des étrangers (OIE)].</p>
Echéances	<p>Echéances passées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>31.12.2008</u> : Conclusion de contrats-cadres de trois ans avec les cantons, qui s'engagent à contribuer au développement des programmes consacrés à l'encouragement de l'apprentissage des langues. - <u>31.5.2009</u> : Les cantons rendent compte des mesures d'intégration réalisées en 2008. - <u>30.4.2010</u> : Les cantons rendent compte des mesures d'intégration réalisées en 2009. <p>Echéances à venir :</p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>2009 à 2011</u> : Développement, d'un commun accord avec les cantons, de différents éléments des programmes (analyses des besoins, normes, évaluation, etc.).
Impact à fin 2010	<p><u>Rapport annuel</u> :</p> <p>16.09.2010 : Pour plus de précisions sur les mesures du programme des points forts, se reporter au rapport 2009 « Encouragement de l'intégration par la Confédération et ses effets dans les cantons » accessible sur le site http://www.bfm.admin.ch/bfm/fr/home/dokumentation/medienmitteilungen//2010/2010-09-09.html</p> <p>Résultats : L'offre d'apprentissage d'une deuxième langue s'est étoffée et son contenu présente une amélioration qualitative. Les trente centres de compétences régionaux en matière d'intégration fonctionnent comme des plateformes pour les questions d'intégration et les quinze centres d'interprétariat communautaire ont augmenté leurs prestations (112 000 heures d'interprétariat fournies). De plus, l'ODM et la CFM ont lancé de</p>

	<p>nouveaux projets pilotes et des projets d'envergure nationale visant à favoriser un encouragement précoce, à sensibiliser les milieux intéressés au thème du mariage forcé et à donner naissance à un concept-cadre relatif à l'encouragement des connaissances linguistiques.</p> <p>Le rapport annuel 2010 est attendu d'ici à l'été 2011.</p> <p><u>Evaluations externes, par point fort :</u></p> <p>Langue et formation (point fort 1) : www.bfm.admin.ch/content/bfm/fr/home/themen/integration/foerderung/spezifisch/schwerpunkteprogramm.html</p> <p>Centres de compétences Intégration (point fort 2A) : www.bfm.admin.ch/content/bfm/fr/home/themen/integration/foerderung/spezifisch/schwerpunkteprogramm.html</p>
<p>→ Mesure en cours d'application.</p>	

ODM M 2	<p><i>Versement aux cantons de forfaits d'intégration destinés à favoriser l'intégration des réfugiés et des personnes admises à titre provisoire</i> <i>(cf. RMI-AC, p. 27)</i></p>
Objet	<p>Encourager l'intégration des réfugiés reconnus et des personnes admises à titre provisoire par l'octroi aux cantons d'une contribution fédérale (forfait d'intégration individuel, versé depuis le 1^{er} janvier 2008). Conformément à l'OIE, ce forfait doit servir à faciliter l'insertion professionnelle et l'acquisition d'une langue nationale. Les services cantonaux chargés des contacts avec l'ODM pour les questions d'intégration adressent à l'ODM un rapport annuel sur l'utilisation de ces ressources. L'ODM vérifie ce rapport, présente les résultats dans le « Rapport sur l'encouragement de l'intégration par la Confédération et ses effets dans les cantons » et effectue des contrôles financiers dans les cantons.</p>
Echéances	<p>Echéances passées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>Octobre 2009</u> : Publication des résultats du suivi dans le cadre du « Rapport annuel 2008 – Encouragement de l'intégration par la Confédération et ses effets dans les cantons ». - <u>1.12.2009</u> : Atelier de travail réunissant des représentants cantonaux (CDI, Conférence des coordinateurs asile - CASI), pour revenir sur les résultats du suivi, avec la participation des conférences de directeurs (CDAS, CdC, CCDJP). - <u>Septembre 2010</u> : Publication des résultats du suivi dans le cadre du « Rapport annuel 2009 – Encouragement de l'intégration par la Confédération et ses effets dans les cantons ». - <u>10.09.2010</u> : Atelier sur le développement de l'encouragement de l'intégration dans les domaines de l'asile et des étrangers avec des représentants cantonaux (CDI, Conférence des coordinateurs asile - CASI, AOST, ASM).

Impact à fin 2010	<p>L'évaluation de ce rapport a révélé que le développement et l'adaptation des projets et des processus demandent du temps. On observe aussi des divergences considérables, d'un canton à l'autre, en matière de responsabilités, de stratégies et de mesures financées par le forfait. L'essentiel des ressources a été affecté à des cours de langue et d'alphabétisation, des prestations de conseil, des programmes de formation, des programmes d'occupation et des programmes qualifiants. A cet égard, se référer au rapport annuel 2009 : http://www.bfm.admin.ch/content/bfm/fr/home/dokumentation/medienmitteilung/en/2010/2010-09-09.html.</p> <p>Pour être efficaces, les mesures d'intégration doivent s'inscrire dans la durée. C'est pourquoi les subventions versées aux cantons sur un exercice ne sont pas nécessairement épuisées la même année. En 2008, les cantons ne sont ainsi parvenus à épuiser que 68 % des subventions qui leur avaient été versées, soit 31,2 millions de francs. En 2009, ce taux est déjà passé à 90 % grâce au renforcement des mesures. Si l'on se réfère aux projets des cantons, les montants non encore épuisés seront utilisés au cours des exercices suivants. Pour s'assurer que les forfaits d'intégration seront affectés intégralement et exclusivement au public-cible défini et selon les critères de qualité voulus, cette mesure est suivie de près par l'ODM, en coopération avec des représentants cantonaux. Un atelier portant sur l'affectation des forfaits d'intégration a déjà été organisé à cet effet en décembre 2009. Le développement de l'encouragement de l'intégration dans les domaines de l'asile et des étrangers a été discuté en septembre 2010 sur la base des rapports de la CTA (« Avenir de la politique suisse d'intégration », 29 juin 2009) et du Conseil fédéral (« Rapport sur l'évolution de la politique d'intégration de la Confédération », 5 mars 2010).</p>
→ Mesure en cours d'application.	

ODM M 3	<i>Promotion de l'intégration de réfugiés et de personnes admises à titre provisoire relevant de la LAsi qui souffrent de traumatismes (troubles psychiques)</i> <i>(cf. RMI-AC, p. 28)</i>
Objet	Soutenir des projets choisis, visant à encourager l'intégration sociale et professionnelle de réfugiés et d'admis provisoires victimes de traumatismes et qui relèvent de la LAsi ou à étoffer les prestations qui leur sont spécifiquement destinées dans les domaines médico-thérapeutique ou du conseil ; conclure, à ce titre, des contrats de prestations avec les services ambulatoires pour victimes de la torture et de la guerre de la Croix-Rouge suisse (CRS).
Echéances	Echéances passées : <ul style="list-style-type: none"> - <u>1.1.2008</u> : Signature de contrats de prestations d'une durée de trois ans avec la CRS concernant les offres de thérapie et la coordination des quatre services ambulatoires pour victimes de la torture et de la guerre. - <u>Automne 2008</u> : Mise au concours de projets pilotes ayant vocation à faciliter l'intégration professionnelle de réfugiés et d'admis provisoires victimes de traumatismes et qui relèvent de la LAsi (projets pilotes qui

	<p>pourront obtenir un soutien financier).</p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>Janvier 2009</u> : Financement et lancement de quatre projets pilotes. - <u>Fin 2009</u> : Réunion d'échanges et rédaction d'un premier rapport intermédiaire sur les projets pilotes d'« Intégration professionnelle de victimes de traumatismes ». - <u>Fin août 2010</u> : Remise, par les responsables qui participent au projet pilote, de concepts pour la poursuite des projets jusqu'en 2012. - <u>Fin 2010</u> : Rapport intermédiaire et prolongation de la phase pilote jusqu'à fin 2012 ; un deuxième atelier d'échanges d'expériences se déroulera en 2011. - <u>Fin 2010</u> : Prolongation du contrat de prestations et de coordination avec les services ambulatoires pour victimes de la torture et de la guerre de la CRS en matière d'offre thérapeutique jusqu'en 2012 ; 2 décembre 2010 : 2^e séminaire des quatre services ambulatoires pour victimes de la torture et de la guerre. <p>Echéances à venir :</p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>Fin 2012</u> : Fin des projets pilotes. Rapport final et évaluation des bonnes pratiques (« best practices »).
<p>Impact à fin 2010</p>	<p><u>Contrats de prestations de la CRS</u> :</p> <p>Selon le troisième rapport d'activité du service ambulatoire pour victimes de la torture et de la guerre de la CRS, le public cible a connaissance des thérapies proposées et y fait appel. Les prestations de services ont été optimisées et l'offre proposée est élargie.</p> <p>Plusieurs actions ont été menées pour renforcer et stabiliser la coordination (comme l'extension du site Internet www.torturevictims.ch, l'exécution du second séminaire des services ambulatoires pour victimes de la torture et de la guerre sur le thème « Sortir de la spirale de la violence : analyse et gestion des conséquences intergénérationnelles de la torture et de la guerre », le 2 décembre 2010.</p> <p><u>Projets pilotes</u> :</p> <p>Dans le premier rapport de fin 2009, les responsables des projets pilotes constatent chez les participants, des difficultés et une certaine lenteur dans l'acquisition de connaissances. Ils doivent également effectuer un gros travail de persuasion auprès des acteurs concernés, investir beaucoup de temps dans le coaching et la mise en relation avec le monde du travail. Il convient donc d'améliorer et de systématiser la présentation des projets pilotes aux instances de financement et aux communes concernées. Le deuxième rapport d'évaluation de l'impact des projets pilotes sera établi fin 2010. Les contrats de prestations sont prolongés jusqu'en 2012.</p>
<p>→ Mesure en cours d'application.</p>	

ODM M 4	<i>Information sur les résultats des projets pilotes réalisés en collaboration avec des associations professionnelles et sectorielles</i> (cf. RMI-AC, p. 29)
Objet	Réaliser, en collaboration avec des associations économiques et sectorielles, des projets pilotes visant à améliorer l'intégration professionnelle des réfugiés. Concrètement, il s'agit d'expliquer le sous-emploi de cette catégorie de personnes et d'identifier des pistes pour améliorer leur intégration professionnelle. Sur la base de l'évaluation effectuée, une information ciblée sera diffusée auprès des partenaires concernés ou intéressés.
Echéances	Echéances passées : <ul style="list-style-type: none"> - <u>Septembre 2008</u> : Présentation du rapport d'évaluation et mise en ligne des conclusions et des recommandations qui s'en dégagent sur le site Internet de l'office. - <u>Fin 2008</u> : Information des partenaires concernés ou intéressés par l'intermédiaire des comités en place.
Impact à fin 2008	Les partenaires concernés sont informés des conclusions et des recommandations du rapport d'évaluation : http://www.bfm.admin.ch/bfm/fr/home/dokumentation/medienmitteilungen/2008/2008-09-18.html
→ La mesure a pris fin.	

ODM M 5	<i>Mise au point de recommandations sur le champ d'application et la teneur des conventions d'intégration</i> (cf. RMI-AC, p. 30)
Objet	Définir, de concert avec les autorités cantonales chargées de l'exécution des mesures (AOST, ASM, CDI), des recommandations concrètes sur la teneur et le champ d'application des conventions d'intégration ; rédiger une convention-d'intégration type.
Echéances	Echéances passées : <ul style="list-style-type: none"> - <u>1.1.2008</u> : Formulation des recommandations et traduction de la convention-type d'intégration dans les langues des neuf principaux pays de provenance. - <u>Courant 2008</u> : Application des recommandations dans le cadre de projets pilotes. - <u>Fin 2008</u> : Evaluation des premiers résultats des projets pilotes menés dans les cantons qui y participent. - <u>2009</u> : Lancement d'un projet pilote commun dans les cantons d'Argovie, de Bâle-Campagne, de Bâle-Ville, de Soleure et de Zurich, sur l'expérience acquise en matière de conventions d'intégration. - <u>Fin 2009</u> : Deuxième sondage de l'ODM sur l'avancement des projets. - <u>Mai 2010</u> : L'évaluation du projet pilote commun aux cantons d'Argovie, de Bâle-Campagne, de Bâle-Ville, de Soleure et de Zurich a été présentée.

Impact à fin 2009	<p>Pour davantage de précisions sur ces activités, se reporter au rapport 2009 « Encouragement de l'intégration par la Confédération et ses effets dans les cantons », accessible sur la page Internet http://www.bfm.admin.ch/bfm/fr/home/dokumentation/medienmitteilungen/2009/2009-10-26.html</p> <p>Les cantons d'Argovie, de Bâle-Campagne, de Bâle-Ville, de Soleure et de Zurich se sont associés, en 2009, autour d'un projet pilote pour mettre en commun et analyser l'expérience acquise en matière de conventions d'intégration. Le projet a été soumis à évaluation au printemps 2010. Le rapport formule des recommandations destinées aux cantons et à la Confédération. Il y est notamment recommandé de convier tous les nouveaux arrivants de l'étranger à un entretien d'accueil et d'information, mais déconseillé, en revanche, de passer des conventions d'intégration avec chaque migrant. Les conventions d'intégration ne devraient en effet être conclues qu'avec les personnes mal intégrées ou avec celles dont l'intégration s'annonce manifestement difficile.</p> <p>Un résumé de ce rapport est accessible grâce au lien ci-après : www.fhnw.ch/ppt/content/pub/intv/schlussbericht-kurz</p> <p>Le rapport d'évaluation complet peut être téléchargé sous : www.fhnw.ch/ppt/content/pub/intv/schlussbericht-kurz</p>
→ Mesure en cours d'application.	

Mesures du DFJP dans le domaine de la sécurité publique : mesures préconisées par l'Office fédéral de la justice (OFJ)

OFJ M 1	Accélération de la procédure pénale concernant les mineurs et amélioration de la collaboration entre les autorités et de la coordination des procédures <i>(cf. RMI-AC, p. 33)</i>
Objet	L'OFJ a lancé, en collaboration avec ses partenaires de projet, un processus visant à optimiser la procédure pénale applicable aux mineurs. Les mesures prévues en priorité sont : une réduction de la durée de procédure, une meilleure coordination des procédures entre les autorités de poursuite pénale et les autorités de migration et une meilleure collaboration entre les autorités.
Echéances	<p>Echéances passées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le 20 mars 2009, les Chambres fédérales ont adopté la loi fédérale sur la procédure pénale applicable aux mineurs (PPMin) ; le délai référendaire, qui arrivait à échéance le 9 juillet 2009, n'a pas été utilisé. <p>Echéances à venir :</p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>1.1.2011</u> : Entrée en vigueur de la PPMIn (RO 2010 1573), en même temps que le code de procédure pénale suisse (applicable aux adultes) et le code de procédure civile suisse.
Impact à fin 2010	<p>Aucun, l'entrée en vigueur de la PPMIn étant prévue pour début 2011.</p> <p>La PPMIn comprend des dispositions destinées à accélérer la procédure</p>

	pénale applicable aux mineurs. Par ailleurs, l'unification du droit de la procédure, autrefois régi par le droit cantonal, devrait tout à la fois faciliter la coopération entre autorités et permettre une meilleure coordination des procédures entre les autorités pénales et les autorités de migration.
→ La mesure a été mise en application.	

OFJ M 2	<i>Démarches dans le domaine de l'aide stationnaire à la jeunesse et de la privation de liberté à l'encontre des jeunes</i> (cf. RMI-AC, p. 34)
Objet	Dans le cadre des enquêtes préliminaires en vue du versement périodique de contributions aux frais d'exploitation des maisons d'éducation, resserrer le contrôle sur la qualité du travail socio-pédagogique, notamment sous l'angle de l'intégration des jeunes étrangers.
Echéances	Echéances passées : - <u>Automne 2007, 2008 et 2009</u> : Instauration d'un contrôle conforme à l'objectif susmentionné ; contrôle déjà effectué à trois reprises. Echéances à venir : - Pour les prochaines années : poursuite du contrôle opéré de manière systématique lors des enquêtes préliminaires au versement de contributions ; dispositif de contrôle adapté si nécessaire.
Impact à fin 2010	Le contrôle étant institué et opéré en continu, il faut s'attendre à ce qu'il engendre les effets escomptés. Aucune évaluation n'est prévue à ce jour.
→ La mesure a été mise en application.	

Mesures du DFJP dans le domaine de la sécurité publique : mesures de l'Office fédéral de la police (Fedpol)

FEDPOL M 1	<i>Etablissement, à l'échelle de la Suisse, d'un état des lieux de la récidive chez les mineurs. Promotion des mesures cantonales</i> (cf. RMI-AC, p. 35)
Objet	Etablir un état des lieux pour l'ensemble de la Suisse et formuler des recommandations sur les possibilités d'amélioration des mesures applicables aux jeunes délinquants récidivistes.
Echéances	Echéances passées : - <u>Fin octobre 2008</u> : Fin du dépouillement des questionnaires transmis par les cantons ; présentation d'un premier projet d'état des lieux. - <u>Juillet 2009</u> : Présentation d'un état des lieux de la récidive chez les mineurs. - <u>Fin 2009 / début 2010</u> : Partant de l'analyse du rapport, identification d'autres pistes d'action. - <u>Août 2010</u> : Fin de l'application de la mesure et présentation par Fedpol d'un rapport sur les résultats de l'enquête sur le thème « Récidive chez les mineurs » menée auprès des corps de police cantonaux et municipaux.

Impact à fin 2009	Cet état des lieux est le résultat d'une enquête menée par Fedpol auprès des corps de police cantonaux et municipaux. Les auteurs soulignent que c'est avant tout le type d'infractions violentes perpétrées qui a changé. Les spécialistes interrogés estiment que pour contrecarrer le phénomène de la récurrence chez les mineurs, il faut développer le travail en réseau avec des institutions non policières et adopter des critères de saisie uniformes. Cf. http://www.fedpol.admin.ch/fedpol/fr/home/dokumentation/medieninformati onen/2009/2009-07-020.html
→ La mesure a été mise en application.	

FEDPOL M 2	Révision de la statistique policière de la criminalité (→ Voir mesure OFS M 2)
-----------------------	--

Mesures du DFJP dans le domaine de la sécurité publique : mesures préconisées par l'ODM

ODM M 6	Pratique cohérente des cantons en matière de renvoi des étrangers délinquants <i>(cf. RMI-AC, p. 37)</i>
Objet	Définir des principes uniformes en matière de décisions de renvoi prononcées à l'encontre des étrangers délinquants ; intégrer ces principes dans les versions remaniées des directives et des commentaires de l'ODM relatifs à la LEtr.
Echéances	Echéances passées : <ul style="list-style-type: none"> - <u>1.1.2008</u> : Publication des directives et des commentaires - <u>24.6.2009</u> : Adoption du message concernant l'initiative populaire « Pour le renvoi des étrangers criminels (initiative sur le renvoi) » et la modification de la LEtr. - <u>Septembre 2009</u> : Mise en ligne des directives modifiées - <u>28.11.2010</u> : Votation relative à l'initiative sur le renvoi et à l'arrêté fédéral concernant l'expulsion et le renvoi des criminels étrangers dans le respect de la Constitution (contre-projet du Parlement). Acceptation de l'initiative sur le renvoi par le peuple et les cantons. - <u>Fin 2010</u> : Début des travaux du Parlement sur la mise en œuvre de l'initiative sur le renvoi.
Impact à fin 2010	Les travaux du Parlement sur la mise en œuvre de l'initiative sur le renvoi sont imminents.
→ La mesure est mise en application dans le cadre des travaux du Parlement sur la mise en œuvre de l'initiative sur le renvoi.	

ODM M 7	<i>Amélioration de l'examen par les cantons et les communes des conditions d'octroi de la naturalisation</i> <i>(cf. RMI-AC, p. 38)</i>
Objet	Approfondir l'examen des conditions de naturalisation par l'introduction de directives contraignantes et l'institutionnalisation des échanges de vues et d'expériences entre les autorités concernées ; veiller à l'application rigoureuse des principes arrêtés, en particulier dans les communes compétentes.
Echéances	Echéances passées : <ul style="list-style-type: none"> - <u>22.3.2010</u> : Fin de la procédure de consultation sur la révision totale de la loi sur la nationalité (LN). La consultation a montré qu'une très large majorité des organes consultés accueillent favorablement les propositions qui leur ont été soumises au sujet des critères d'intégration. - <u>20.5.2010</u> : Seconde séance de travail entre l'ODM et les autorités cantonales compétentes en matière de naturalisation. - <u>27.10.2010</u> : Adoption du message sur la révision totale de la LN par le Conseil fédéral à l'intention du Parlement. Les critères d'intégration devront être précisés dans l'ordonnance.
Impact à fin 2010	Des principes contraignants seront définis après la révision de la LN.
→ La mesure est mise en application dans le cadre de la révision totale de la LN.	

ODM M 8	<i>Amélioration de l'échange des données entre les autorités de naturalisation et les autres autorités concernées par les questions d'intégration</i> <i>(cf. RMI-AC, p. 39)</i>
Objet	S'assurer que les autorités de naturalisation disposent des informations nécessaires à la prise de décisions ; dans cette logique, améliorer leur accès aux informations concernant le degré d'intégration des étrangers. Sont notamment envisagées les mesures suivantes : <ul style="list-style-type: none"> - Introduction dans la LN d'un droit d'accès aux données des autorités pénales et judiciaires pour les autorités compétentes en matière de naturalisation (souhait émis dans la motion Scherer, approuvée par le Conseil fédéral). - Raccordement direct des autorités compétentes en matière de naturalisation au système d'information central sur la migration SYMIC (les bases légales en vigueur le permettent déjà). L'amélioration de la pratique en matière de naturalisations permettra de mieux faire connaître les attentes des autorités à l'égard des étrangers concernant leur contribution à l'intégration.
Echéances	- <u>2008</u> : Octroi d'un droit d'accès aux données égal aux échelons fédéral et cantonal pour les autorités compétentes en matière de naturalisation à la suite de la modification de l'ordonnance VOSTRA, consécutive à une

	<p>interpellation parlementaire. Depuis le 15 février 2008, les autorités cantonales compétentes en matière de naturalisation peuvent, comme l'ODM, accéder en ligne à toutes les données figurant au casier judiciaire.</p> <p>Echéances à venir :</p> <ul style="list-style-type: none"> – <u>Jun 2011</u> : Traitement, au niveau fédéral, de toutes les affaires relevant du droit de la nationalité au moyen du système d'information central sur la migration (SYMIC). Seules les autorités fédérales ont un droit d'accès au SYMIC-LN. – <u>2013</u> : Examen de la possibilité de raccorder directement les autorités cantonales compétentes en matière de naturalisation au SYMIC-LN.
Impact à fin 2010	Phase d'essai de raccordement au SYMIC en automne 2010.
→ Mesure en cours d'application.	

Mesure de l'Office fédéral du développement territorial (ARE)

ARE M 1	<i>Ebauche de propositions pour la mise en œuvre de la politique et des stratégies de promotion de d'intégration à l'échelon des agglomérations, par ex. dans le cadre d'un projet d'agglomération (cf. RMI-AC, p. 40)</i>
Objet	Présenter un projet d'agglomération assorti d'une politique de promotion de l'intégration (c'est-à-dire faite sur mesure pour les agglomérations). Dans cette optique, l'ARE étudie, en collaboration avec les offices fédéraux concernés, les cantons, les communes et les agglomérations, les possibilités et l'opportunité de définir des mesures d'intégration à l'échelle des agglomérations et de les concrétiser dans le cadre de projets d'agglomération.
Echéances	<p>Echéances passées :</p> <ul style="list-style-type: none"> – <u>Printemps 2008</u> : Réunion de coordination entre la Confédération et les représentants de la CdC pour définir le public-cible. – <u>15.9.2008</u> : Rencontre entre représentants des cantons, des agglomérations, des villes et des communes. Les participants ont fait part de leur intérêt pour ce projet, à condition que la Confédération se charge des travaux préparatoires. – Travaux suspendus en attendant les conclusions du processus CTA sur la politique d'intégration, lequel a pris fin en été 2009.
Impact à fin 2010	Aucun autre résultat n'était attendu en 2010.
→ La mesure est suspendue.	

Mesure de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP)

OFSP M 1	Mise en œuvre de la stratégie Migration et santé – phase II (2008-2013) <i>(cf. RMI-AC, p. 42)</i>
Objet	<p>Mettre en application la stratégie Migration et santé adoptée par le Conseil fédéral en 2007, en procédant comme suit :</p> <p>Mise au point de documents de référence et de stratégies, analyse des besoins en rapport avec la planification des mesures, l'approche intégrée de la migration, l'auto-évaluation, l'interprétariat téléphonique, etc.</p> <p>Mise en œuvre de mesures dans quatre domaines d'intervention (promotion de la santé et prévention, formation et perfectionnement des professionnels de la santé, interprétariat communautaire, recherche et gestion du savoir), de même que dans l'approche intégrée de la migration (domaine pluridisciplinaire).</p>
Echéances	<p>Echéances passées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>Été 2007</u> : Adoption de la stratégie. - <u>A partir de 2008</u> : 1) Poursuite des projets concluants, tels que la plate-forme <i>migesplus</i> (plate-forme d'information santé destinée aux migrants), les <i>Migrant Friendly Hospitals</i> (réseau d'hôpitaux pour les migrants), la professionnalisation des interprètes communautaires, l'assurance qualité, les mesures sanitaires de frontière pour les requérants d'asile entrants, le suivi de la santé des migrants en Suisse. - 2) Mise en œuvre de nouveaux projets et mise à disposition de nouveaux documents de référence, tels que la production de manuels d'allemand sur le thème de la santé destinés à la population migrante, la conception et la réalisation d'un service national d'interprétariat téléphonique, le lancement d'outils de formation en ligne pour les métiers de la santé, étude préliminaire sur le rapport coût/utilité de l'interprétariat communautaire. - 3) Approche intégrée de la migration : à l'interne (OFSP) comme à l'externe, sensibiliser des acteurs clés aux enjeux liés à la santé dans le contexte de la migration. <p>Projets en 2010 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - En cours : établissement de nouveaux documents de référence ; mise en œuvre d'un service d'interprétariat téléphonique ; production de l'outil d'apprentissage en ligne « Diversité et qualité » destiné à promouvoir les compétences transculturelles du personnel dans le domaine de la santé ; réimpression du guide de santé ; financement de projets cantonaux en rapport avec les offres de promotion de la santé et de prévention adaptées aux besoins de la population migrante ; soutien apporté à certains hôpitaux dans la conception et la mise en œuvre de programmes d'action convenant aux migrants (<i>Migrant Friendly Hospitals</i>, phase II), élaboration du rapport sur la situation d'assurance des sans-papiers dans les cantons.

Impact à fin 2010	<p>Un système d'évaluation est instauré sur la base de trois corpus de données :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Corpus I : suivi des prestations des participants au programme et de l'impact obtenu (suivi des performances) ; - Corpus II : observation thématique Migration et santé ; - Corpus III : appréciation du programme en contexte politique (analyse de contexte). <p>Mise en œuvre</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les relevés annuels concernant le corpus I ont été réalisés. Les rapports sur les corpus II et III existent à l'état de projets. Un rapport d'évaluation intermédiaire sera disponible d'ici à la fin de l'année 2010 qui regroupe, analyse et interprète les différents corpus de données.
→ Mesure en cours d'application.	

Mesure de l'Office fédéral de la communication (OFCOM)

OFCOM M 1	Mesures de promotion de l'intégration des migrants dans le plan d'action « e-inclusion Suisse » : promotion d'une société de l'information inclusive
Objet	<p>Sur la base de la stratégie du Conseil fédéral pour une société de l'information en Suisse, des documents finaux du Sommet mondial des Nations unies sur la société de l'information (SMSI) et de la Déclaration ministérielle de la Conférence de l'UE à Riga « Les TIC pour une société inclusive » (TIC = technologies de l'information et de la communication), regrouper des représentants de la Confédération, de groupes d'intérêts et des milieux économiques, à l'initiative du Bureau de coordination Société de l'information de l'OFCOM, en un réseau « Intégration numérique en Suisse » afin qu'ils élaborent ensemble un plan d'action « e-inclusion »¹³.</p> <p>Avec l'aide de ses trente organisations membres, le réseau et son plan d'action favorisent le développement d'une société de l'information inclusive en Suisse. Des activités et des initiatives sont proposées à cette fin, pour améliorer l'accès de groupes ciblés (notamment de personnes âgées ou handicapées et de migrants) aux contenus numériques, et pour leur permettre de se former à l'utilisation des TIC et de bénéficier ainsi de solutions technologiques adaptées à leurs besoins.</p> <p>Plusieurs mesures prévues (par ex. l'encouragement de la lecture par les TIC, de même que l'amélioration des compétences de base par le recours aux TIC dans le monde du travail) présentent un intérêt particulier pour les migrants en Suisse. Le plan d'action comporte une priorité spécifiquement consacrée aux migrants : la priorité 3.2 « Amélioration des compétences en matière de techniques et de contenus dans l'utilisation des TIC », dans laquelle s'inscrit la mesure « Promouvoir les offres permettant d'améliorer les compétences en matière de TIC chez les migrants ».</p>

¹³ <http://www.einclusion.ch>

Echéances	<p>Echéances passées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>En cours</u> : Ajout de projets destinés aux migrants dans le portfolio de mise en œuvre du plan d'action « e-inclusion » ; élargissement du réseau « Intégration numérique en Suisse » à d'autres acteurs de la migration : <ul style="list-style-type: none"> o Avec l'appui de l'OFCOM, mise à disposition, sur le site du projet « Web for Migrants », d'informations de base sur les possibilités de formation et d'éducation. o Bibliothèques municipales de Genève : cours d'initiation à Internet destiné aux migrants. o Kornhausbibliotheken Bern : poursuite et développement des cours d'informatique et d'initiation à Internet, proposés aux migrants par la bibliothèque municipale d'Ostermundigen. o FSEA : projet pilote sur les compétences de base en matière de TIC dans le monde du travail pour les demandeurs d'emploi qui sont peu qualifiés ou sont issus de la migration. - <u>27.11.2008</u> : Organisation et tenue de la conférence nationale e-inclusion « Possibilités et limites des TIC comme moyens d'intégration sociale », et de l'atelier « Les TIC et l'intégration des migrants ». - <u>10.11.2009</u> : Organisation et tenue de la conférence du réseau e-inclusion « Savoir utiliser les nouveaux médias – conditions, besoins, mesures », avec ronde de discussions « Compétences transculturelles dans le domaine des médias ». - <u>12.11.2010</u> : Conférence « TIC - Compétences de base dans le monde du travail ». Sensibilisation aux besoins de formation des demandeurs d'emploi présentant des lacunes dans l'utilisation des TIC, en particulier les personnes peu qualifiées et celles qui sont issues de la migration.
Impact à fin 2010	<p>Les projets du réseau e-inclusion en 2010 ont été axés principalement sur l'amélioration des compétences de base par le recours aux TIC dans le monde du travail. La sensibilisation des organisations partenaires concernées et le projet pilote contribueront à améliorer l'intégration sur le marché de l'emploi des personnes peu qualifiées et de celles qui sont issues de la migration.</p>
<p>→ Mesure en cours d'application.</p>	

Mesure de l'Office fédéral du sport (OFSP)

<p>OFSP M 1</p>	<p><i>Mise en place et développement d'un centre de compétences « Intégration par le sport » à l'OFSP</i> <i>(cf. RMI-AC, p. 43)</i></p>
Objet	<p>Ancrer la question de l'intégration dans le milieu du sport par la mise en place et le développement d'un centre de compétences « Intégration par le sport », mais aussi à travers les programmes promotionnels existants. L'organisation interne du projet repose sur la coopération entre la Haute école fédérale de sport de Macolin et l'Encouragement du sport, tous deux rattachés à l'office.</p>

Echéances	<ul style="list-style-type: none"> - <u>29.4.2008</u> : Approbation du projet de centre de compétences par la direction de l'OFSP. Le concept prévoit des mesures dans les trois champs d'activités « Recherche et développement », « Formation et perfectionnement » ainsi que « Réseautage, échange, soutien ». - <u>En 2008 et 2009</u> : Formations continues dans le cadre de J+S (par ex. cours pilote « Intégration par le sport »), réalisation de projets (par ex. « Associations sportives et diversité culturelle »), développement de la brochure « Le mouvement c'est la vie », mise en service du site Internet du Centre de compétences Intégration par le sport (CIS) www.baspo.ch/kis, organisation d'ateliers d'échanges annuels, etc. - <u>Fin 2009</u> : La suppression de la Division Encouragement du sport a pour conséquence que l'organisation du projet ressortit désormais à la Haute école fédérale de sport de Macolin (HEFSM), Division Mouvement et santé (M&S). - <u>Février 2010</u> : Adoption du reporting / de l'auto-évaluation 2009 et planification des mesures pour 2010. Il est décidé de constituer un fonds afin de financer les projets. - <u>15.3.2010</u> : Première échéance de dépôt des demandes adressées au fonds de projets CIS. Sept projets sont financés, pour un montant total de 40 000 francs environ. - <u>15.9.2010</u> : Seconde échéance de dépôt des demandes adressées au fonds de projets CIS. - <u>18.11.2010</u> : 3^e atelier d'échanges Intégration par le sport à Macolin. - <u>Fin 2010</u> : Reporting annuel / auto-évaluation et planification des mesures pour 2011.
Impact à fin 2009/2010	<p>Le comité de pilotage s'est réuni le 31 mars 2009 ; il a adopté un plan détaillé de mesures pour 2009 et des perspectives pour les années 2010 à 2012, assortis d'échéances. L'instrument « reporting / auto-évaluation » a dû être finalisé lors la réunion du comité de septembre 2009. Cet instrument permet de documenter et de mesurer l'impact des activités déployées dans tous les domaines d'intervention du centre de compétences. La mise en œuvre concernant les années 2009 et 2010 a fait l'objet des déclarations suivantes :</p> <p><u>Dans le domaine Travail de fond (recherche / développement)</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Une coopération - resp. des'échanges - a été conclue avec deux universités qui travaillent sur des projets de recherche d'actualité. - Fruit d'une coopération HEFSM / SAD, le projet « Associations sportives et diversité culturelle » se déroule comme prévu. - Un court-métrage sur DVD (Mouvement / Sport pour les enfants issus de la migration) en dix langues assorti d'un cahier d'accompagnement à la mise en œuvre est sur le point d'être publié. - La phase d'essai du guide provisoire « Associations sportives et diversité culturelle », menée avec dix fédérations sportives, a débuté avec succès.

	<p>Elle court sur la période de septembre 2010 à mai 2011.</p> <ul style="list-style-type: none">- Soutien de plusieurs projets par le fonds de projets CIS. <p><u>Dans le domaine Mise en application (formation et perfectionnement)</u></p> <ul style="list-style-type: none">- L'intégration d'apports de fond dans les programmes promotionnels existants se poursuit comme prévu. Sont concernés : pour l'OFSPPO (à l'interne), en particulier, les programmes J+S, les programmes sports-études, le sport des adultes, la formation des entraîneurs, les réseaux locaux de sport et d'activité physique ou encore la formation de coordinateur sportif ainsi que les programmes « La Suisse bouge » et « L'école bouge » ; <u>à l'externe</u> : des travaux impliquant des associations et sociétés sportives, des écoles, des hautes écoles pédagogiques, des universités, ainsi que les partenaires de l'intégration, sont en cours.- Les premiers modules de perfectionnement ont été bien accueillis (trois modules interdisciplinaires J+S organisés dans le canton de Zurich, auxquels ont participé 150 moniteurs) ; depuis mi-2009, les organisateurs candidats disposent de modèles sur CD (en allemand et en français).- Les travaux de concrétisation de la thématique de l'intégration dans les institutions de formation et de formation continue de l'OFSPPO se sont déroulés comme prévu en 2010 (J+S, formation des adultes, sports-études / activité physique adaptée, coordinateurs sportifs, « La Suisse bouge » et « L'école bouge », etc.).- Des mesures ont également été réalisées au sein d'institutions externes à l'OFSPPO : PH Bern und Zentralschweiz (Haute Ecole Pédagogique Berne et Suisse centrale), FemmesTische, Santé bernoise, cours VIA de la Croix-Rouge suisse, Office de consultation pour requérants d'asile, EPF Zurich, etc. <p><u>Réseautage (échanges et soutien)</u></p> <ul style="list-style-type: none">- Les échanges se sont institutionnalisés par l'organisation d'un atelier annuel d'échanges. Des ateliers de réseautage ont été organisés.- L'expérience acquise au fil des projets et des activités est partagée sur Internet. <p>Les demandes d'aide ont été évaluées dans le cadre du fonds de projets CIS et les montants alloués ont été versés. La banque de données COMPI, qui sert à la saisie et à l'appréciation des projets, a été mise en ligne sur internet.</p>
<p>→ Mesure en cours d'application.</p>	

Mesures de l'Office fédéral de la statistique (OFS)

OFS M 1	<i>Définition d'un ensemble d'indicateurs permettant de mesurer le degré d'intégration des personnes issues de la migration</i> (cf. RMI-AC, p. 45)
Objet	Mettre au point un instrument d'observation de l'intégration, qui permette de livrer régulièrement des données systématiques et actuelles sur les structures et les processus d'intégration.
Echéances	<p>Echéances :</p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>Janvier 2010</u> : Rapport intermédiaire sur le système d'indicateurs approuvé par la direction de l'OFS. - <u>Avril 2010</u> : Ateliers d'experts portant sur l'identification d'indicateurs potentiellement probants liés à l'intégration. - <u>Septembre 2010</u> : Publication des premiers chiffres de référence relatifs à l'intégration sur le marché du travail. - <u>Depuis septembre 2010</u> : Attribution d'un mandat d'opérationnalisation des indicateurs et de fixation définitive du contenu du système d'indicateurs. - <u>Eté 2011</u> : Système d'indicateurs défini et approuvé. Il est complété progressivement au moyen des premiers indicateurs pour lesquels des données de bonne qualité sont déjà disponibles. <p><u>A partir du second semestre 2011</u> : Premiers relevés (des registres et des structures) menés à l'échelle nationale. Lancement d'études successives, nouvelles ou approfondies, selon une périodicité de cinq ans ; il en résultera une nette amélioration du corpus de données statistiques à partir duquel les indicateurs sont définis.</p>
Impact à fin 2010	<p>Cette mesure permet de collecter progressivement des chiffres de référence et des paramètres statistiques en vue de déterminer les domaines dans lesquels le processus d'intégration se déroule sans heurts et ceux dans lesquels des mesures d'ordre politique s'imposent.</p> <p>Ces indicateurs ne permettent pas de mesurer l'efficacité des différentes mesures prises pour encourager l'intégration, mais l'état d'intégration sociale des intéressés et son évolution comparativement à des normes données (dans le sens d'un suivi et non d'une évaluation).</p>
→ Mesure en cours d'application.	

OFS M 2	<i>Révision de la Statistique policière de la criminalité (SPC)</i> (cf. RMI-AC, p. 46)
Objet	Mettre en place un instrument d'observation cohérent qui permette, entre autres, un suivi régulier et systématique de la délinquance parmi la population résidente étrangère ; définir des indicateurs en vue d'identifier d'éventuels déficits d'intégration.
Echéances	Echéances :

	<ul style="list-style-type: none"> - <u>2010</u> : Collecte des premières données nationales sur l'enregistrement d'étrangers par la police. - <u>A partir de 2010</u> : Calcul et mise à jour annuelle des indicateurs-clés.
Impact à fin 2010	<p>La révision s'est achevée en mars 2010 par la publication des premiers chiffres annuels 2009 sur la criminalité. Depuis lors, la statistique policière de la criminalité compte parmi les activités permanentes de l'OFS.</p> <p>Depuis 2010, des données de référence et des paramètres statistiques permettent de connaître l'effectif, la structure et l'évolution des délits enregistrés par la police, ainsi que la classification des suspects et des victimes. Ces valeurs ne servent cependant pas à mesurer l'efficacité des mesures prises pour encourager l'intégration, mais permettent de suivre (plutôt que d'évaluer) l'état et l'évolution des délits relevant du droit pénal enregistrés par la police.</p>
<p>→ La mesure a été mise en application.</p>	

OFS M 3	<p><i>Développement de la Statistique de l'aide sociale (SAS)</i> <i>(cf. RMI-AC, p. 47)</i></p>
Objet	<p>Concevoir un instrument d'observation qui permette de livrer régulièrement des chiffres de référence et des indicateurs statistiques sur le nombre et la classification des bénéficiaires de prestations sociales liées au besoin (aide sociale au sens large : aide sociale et autres prestations liées à un besoin) ; élaborer des indicateurs qui mettent en évidence les corrélations entre groupes à risque, durée de perception des prestations, mesures d'intégration sociale et/ou professionnelle et aide sociale.</p>
Echéances	<p>Echéances :</p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>Fin 2010</u> : Contrôle de l'accélération de la chaîne des processus, en collaboration avec des services spécialisés externes et internes ainsi qu'avec les domaines de l'analyse et de l'exploitation des données. - <u>D'ici à fin 2011</u> : Elaboration des bases de décision destinées à la future extension de la statistique suisse de l'aide sociale à partir de 2012 (notamment concernant les prestations d'aide sociale liées au besoin qui ne font pas encore l'objet d'un relevé).
Impact à fin 2010	<p>On dispose aujourd'hui, en Suisse, d'un tableau complet de l'aide sociale au sens strict. Des chiffres de référence et des paramètres statistiques permettent de connaître l'éventail des prestations d'aide sociale cantonales et leurs conséquences sur l'étendue et la structure de l'aide sociale au sens strict.</p> <p>Ces indicateurs ne serviront pas à mesurer l'efficacité des différentes mesures prises pour encourager l'intégration, mais permettront de suivre (plutôt que d'évaluer) l'état et l'évolution de la dépendance à l'aide sociale.</p>
<p>→ Mesure en cours d'application.</p>	

Mesures de l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS)

OFAS M 3	<i>Promotion de projets d'intégration dans le cadre de l'aide aux aînés</i> <i>(cf. RMI-AC, p. 49)</i>
Objet	Inscrire dans les contrats de prestations passés avec des organisations suisses d'aide aux aînés – et qui doivent être reconduits dans le cadre de l'art. 101 ^{bis} de la loi fédérale sur l'assurance-vieillesse et survivants (LAVS) – une clause prévoyant la réalisation de mesures ou de projets d'encouragement à l'intégration.
Echéances	Echéances passées : <ul style="list-style-type: none"> - <u>Fin décembre 2008</u> : Conclusion de nouveaux contrats de prestations avec la Société Suisse de Gérontologie (SSG), l'Association suisse de la maladie de Parkinson (ASmP) et l'Association Alzheimer Suisse, comprenant une clause relative à la réalisation de mesures ou de projets d'encouragement à l'intégration. - <u>Fin décembre 2009</u> : Conclusion de nouveaux contrats de prestations avec Pro Senectute Suisse, l'Association suisse des organisations privées de soins et d'aide à domicile SPITEX, la CRS, l'Association des homes et institutions sociales suisses CURAVIVA, ainsi qu'avec le Conseil suisse des aînés, comprenant une clause relative à la réalisation de mesures ou de projets d'encouragement à l'intégration. - <u>Fin décembre 2010</u> : Conclusion de nouveaux contrats de prestations avec l'Association suisse des organisations privées de soins et d'aide à domicile SPITEX et le Conseil suisse des aînés, comprenant une clause relative à la réalisation de mesures ou de projets d'encouragement à l'intégration.
Impact à fin 2010	Les nouveaux contrats de prestations comportent des objectifs d'impact et de prestations, de même que des indicateurs de prestations qui s'appliquent également à la clause prévoyant la réalisation de mesures et de projets d'encouragement à l'intégration. Des entretiens de suivi annuels permettent de vérifier que les objectifs fixés ont été atteints. Ceux qui ont été effectués en 2010 avec des organisations suisses d'aide aux aînés ont démontré que les préoccupations liées à l'intégration sont prises en compte. Les principaux partenaires contractuels sont représentés au Forum national « Age et migration ». Quelques-uns, notamment, œuvrent à l'organisation de conférences. De plus, les services cantonaux des partenaires contractuels ont développé des offres de conseil ou des activités sportives destinées aux migrants. Les plus petites organisations œuvrent également dans le domaine de la sensibilisation, en abordant, par exemple, les thèmes de l'âge et de la migration dans leurs revues spécialisées.
→ Mesure en cours d'application.	

OFAS M 4	Formation et sensibilisation des animateurs de jeunesse à la question de l'intégration <i>(cf. RMI-AC, p. 50)</i>
Objet	Tenir compte des impératifs de l'intégration dans la révision des accords passés avec des associations de jeunesse sur les indemnités allouées à la formation d'animateurs, conformément à la loi fédérale concernant l'encouragement des activités de jeunesse extrascolaires (LAJ). Les associations de jeunesse s'engagent ainsi à sensibiliser leurs animateurs à la question de l'intégration tout au long de leur formation.
Echéances	Echéances passées : - <u>1.1.2008</u> : Conclusion et entrée en vigueur de nouveaux accords. - <u>6.6.2009</u> : Organisation, sous l'égide de l'OFAS, d'un colloque sur l'intégration des jeunes migrants, visant à sensibiliser les responsables d'activités d'animation pour l'enfance et la jeunesse.
Impact à fin 2010	L'OFAS contrôle régulièrement l'offre de cours et la qualité des formations proposées. Il en ressort ce qui suit : Un colloque sur le thème de l'intégration des jeunes issus de la migration organisé avec des associations de jeunesse s'est tenu à Berne le 6 juin 2009. S'il a clairement fait ressortir la volonté des associations de s'ouvrir davantage aux jeunes étrangers, il a également mis au jour les difficultés de certaines associations à tendance conservatrice, dont les membres sont recrutés dans les classes moyennes suisses, à intégrer des jeunes allochtones et à ouvrir plus largement l'accès à leurs activités. Plusieurs projets exemplaires révèlent, à cet égard, des besoins de deux ordres : premièrement, la nécessité d'apporter aux animateurs bénévoles une formation de terrain complétée par un bagage théorique ; deuxièmement, l'utilité sur le terrain d'un coaching externe ou assuré par une structure de soutien interne à l'association. Le Conseil Suisse des Activités de Jeunesse (CSAJ) a prévu de consigner les conclusions du colloque et créé à cet effet un « Domaine interculturel ». Depuis 2009, les travaux de mise en application relèvent des organisations de jeunesse et non plus de l'OFAS. Les résultats du colloque sont disponibles sur la plate-forme interactive : www.plattform-interkulturell.ch). Ce site est régulièrement mis à jour par la CSAJ afin d'assurer un suivi continu des projets et des besoins identifiés.
→ La mesure a pris fin. La suite de sa mise en application est entre les mains des organisations de jeunesse.	

Mesures de l'Office fédéral du logement (OFL)

OFL M 1	Formulation et diffusion de recommandations sur le thème de l'intégration et du logement à l'usage des urbanistes, des promoteurs immobiliers, des bailleurs et des locataires <i>(cf. RMI-AC, p. 52)</i>
Objet	Elaborer et diffuser, en concertation avec les délégués à l'intégration, des recommandations visant à sensibiliser les urbanistes, les promoteurs

	<p>immobiliers et les bailleurs à la question de l'intégration, aux mesures à prendre et aux démarches à entreprendre dans leurs domaines d'activités respectifs. L'objectif est de faciliter l'accès des groupes-cibles au logement et de pallier les déficits, mais aussi d'améliorer et de stabiliser leurs conditions de logement.</p>
<p>Echéances</p>	<p>Echéances passées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>Mai 2008</u> : Etablissement d'un bilan des activités et des projets lancés sur le thème « intégration et logement », tant dans la sphère publique que dans la sphère privée (promoteurs immobiliers et bailleurs de logements d'utilité publique) pour identifier les mesures à prendre ; définition, notamment en collaboration avec des promoteurs immobiliers et des bailleurs, d'une stratégie portant sur d'autres questions et visant l'application des recommandations. - <u>Août 2008</u> : Distribution gratuite, depuis deux ans, de la brochure « Vivre en Suisse », très appréciée, disponible en onze langues. - <u>Novembre 2009</u> : Remise et publication sur le site de l'OFL d'un rapport sur le thème « Economie immobilière et intégration », qui fait le point sur la question dans la perspective des associations, des administrations, des coopératives, mais aussi dans la formation des professionnels de l'immobilier. Le rapport met en évidence les contradictions entre économie immobilière et prestations sociales et révèle l'existence de lacunes à différents niveaux. http://www.bwo.admin.ch/dokumentation/00106/00108/index.html?lang=fr - <u>Août 2010</u> : Recherche du dialogue avec les principales associations immobilières afin de parvenir ensemble à des solutions et à des améliorations. Les premiers entretiens ont été menés avec les représentants de l'économie immobilière suisse alémanique. Des représentants des milieux immobiliers de Suisse romande seront accueillis lors de la prochaine ronde de dialogue. <p>Echéances à venir :</p> <p><u>2010 à 2013</u> : Pour l'instant, l'idée d'élaborer une brochure formulant des recommandations sur l'encouragement de l'intégration et la prévention des conflits dans le logement, dans le quartier et en milieu scolaire est reléguée au second plan. Les travaux de recherche du projet « Vivre ensemble », mené dans le quartier interculturel de Friesenberg, prévoient en effet la rédaction d'un guide similaire.</p>
<p>Impact à fin 2010</p>	<p>Fin août 2010, 72 854 exemplaires de la brochure « Vivre en Suisse » avaient été distribués. L'allemand, le français et l'anglais arrivent en tête des langues les plus demandées, suivis du turc, du tamoul et du portugais.</p> <p>Il n'est pas prévu d'évaluer l'impact du dossier d'information. En revanche, un bilan sera dressé, indiquant les lacunes à combler, de même que les bonnes et les mauvaises expériences réalisées. Une vérification des sites Internet des organisations qui l'ont publiée a révélé que la feuille d'information ne peut être téléchargée que sur les sites de l'OFL et de l'Association Suisse pour l'Habitat</p>

	ASH. Un contrôle des canaux de distribution serait généralement souhaitable et est en cours d'examen.
→ Mesure en cours d'application.	

Mesures du Service fédéral de lutte contre le racisme (SLR)

SLR M 1	<i>Mise en place d'un monitoring de la xénophobie, du racisme, de l'antisémitisme, de l'extrémisme de droite et de la violence</i> <i>(cf. RMI-AC, p. 54)</i>
Objet	Réaliser, sur la base d'une étude du Fonds national suisse, une étude de faisabilité d'un monitoring de la xénophobie, du racisme, de l'antisémitisme, de l'extrémisme de droite et de la violence ; élaborer un plan de collecte des données (forme, étendue, périodicité).
Echéances	Echéances passées et à venir : <u>1. « Vivre ensemble en Suisse » – enquête auprès de la population</u> - <u>Décembre 2008</u> : Conception et test du questionnaire par gfs.berne (sur mandat), avec la participation des services fédéraux concernés et en coopération avec l'OFS. - <u>2009</u> : Clarification de la question du financement du sondage. - <u>2010</u> : Réalisation de la première enquête auprès de la population suisse et recueil des résultats. <u>2. Monitoring de la xénophobie, du racisme, de l'antisémitisme, de l'extrémisme de droite et de la violence en Suisse</u> - <u>Juin 2009</u> : Choix d'une base de données permettant de regrouper et de systématiser les données. - <u>Décembre 2009</u> : Mise en service de la base de données.
Impact à fin 2010	Les premiers résultats d'un relevé sur une longue période seront disponibles à partir de 2012, après la seconde phase de l'enquête sur la xénophobie, le racisme, l'antisémitisme, l'extrémisme de droite et la violence en Suisse.
→ Mesure en cours d'application.	

SLR M 2	<i>Publication et diffusion à un large public des résultats du PNR 40+ « Extrémisme de droite – causes et contre-mesures »</i> <i>(cf. RMI-AC, p. 55)</i>
Objet	Publier, sous forme de trois brochures thématiques, les résultats de six des treize projets soutenus dans le cadre du PNR 40+ « Extrémisme de droite - causes et contre-mesures », qui concernent directement le domaine d'intervention du SLR. Les études publiées sortiront sous les titres suivants : « Prévention à l'école », « Mesures à l'échelon communal » et « Adhérents au mouvement et victimes ».

Echéances	<p>Echéances passées :</p> <ul style="list-style-type: none">- <u>Décembre 2007</u> : Parution des titres : « Les jeunes et l'extrémisme de droite : victimes, acteurs ou repentis » et « Combattre l'extrémisme de droite : mesures efficaces et instruments de travail à l'intention des communes » ; le troisième titre n'a pas pu être publié faute de données à disposition des chercheurs.- <u>Mars 2008</u> : Réimpression des deux premières publications à la suite de la forte demande qu'elles ont suscitée.- <u>Juin 2010</u> : Le SLR sort une nouvelle publication intitulée « Stratégies contre l'extrémisme de droite en Suisse : acteurs, mesures et débats ». Cette brochure propose un aperçu de l'histoire de l'extrémisme de droite et des différentes formes qu'il revêt en Suisse. Elle décrit les contre-mesures prises par les autorités fédérales et les organisations de la société civile pour lutter contre ce phénomène et compare la situation en Suisse avec celle qui prévaut dans les autres pays européens. Dans un premier temps, le SLR en avait envoyé 500 exemplaires. Quelque 1000 exemplaires supplémentaires en ont été commandés jusqu'en août 2010.
Impact à fin 2010	Aucune analyse de l'impact n'est prévue pour la fin de l'année 2010.
→ La mesure a été mise en application.	

Annexe 1 : liste des abréviations

AC	assurance-chômage
AGBA	Arbeitsgruppe Ausbildung, Beschäftigung, ausländische Arbeitskräft (groupe de travail Emploi, formation, main-d'œuvre étrangère)
AI	assurance-invalidité
AIT	Allocations d'initiation au travail
AOMAS	Association des organisateurs de mesures actives du marché du travail en Suisse
AOST	Association des offices suisses du travail
AP	personnes admises à titre provisoire
ARE	Office fédéral du développement territorial
ASM	Association des services cantonaux de migration
BFEG	Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes
CASI	Conférence des coordinateurs asile
CdC	Conférence des gouvernements cantonaux
CDI	Conférence suisse des délégués à l'intégration
CDIP	Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique
CDOPU	Conférence suisse des directrices et directeurs de l'orientation professionnelle, universitaire et de carrière
CECR	Cadre européen commun de référence pour les langues
CFAI	Centre de formation AI
CFM	Commission fédérale pour les questions de migration
CII	Collaboration interinstitutionnelle
CM FP	Case Management « formation professionnelle »
COAI	Conférence des offices AI
Copil PU	Groupe de pilotage Projets urbains
CRS	Croix-Rouge suisse
CSAI	Conférence des services de l'assurance-invalidité
CSFP	Conférence suisses des offices de la formation professionnelle
CSIAS	Conférence suisse des institutions d'action sociale
CTA	Conférence tripartite sur les agglomérations
DFE	Département fédéral de l'économie
DFI	Département fédéral de l'intérieur
DFJP	Département fédéral de justice et police
FEDPOL	Office fédéral de la police
FSEA	Fédération suisse pour l'éducation des adultes
GIM	Groupe de travail interdépartemental pour les problèmes de migration
IAI	Comité interdépartemental Intégration
INTEGRAM	intégration des étrangers sur le marché du travail
LACI	loi sur l'assurance-chômage
LAI	loi fédérale sur l'assurance-invalidité
LAVS	loi fédérale sur l'assurance-vieillesse et survivants
LEtr	loi fédérale sur les étrangers
LFPr	loi fédérale sur la formation professionnelle
MMT	mesures relatives au marché du travail
ODM	Office fédéral des migrations
OFAS	Office fédéral des assurances sociales

OFC	Office fédéral de la culture
OFCOM	Office fédéral de la communication
OFFT	Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie
OFJ	Office fédéral de la justice
OFL	Office fédéral du logement
OFS	Office fédéral de la statistique
OFSP	Office fédéral de la santé publique
OFSP0	Office fédéral du sport
OIE	Ordonnance sur l'intégration des étrangers
ORP	Office régional de placement
PNR	Programme national de recherche
PPMin	Procédure pénale applicable aux mineurs
PR-AI	Programme de recherche sur l'assurance-invalidité
RMI-AC	Rapport sur les mesures d'intégration 2007 - Annexe Catalogue des mesures
SAS	Statistique de l'aide sociale
SECO	Secrétariat d'Etat à l'économie
SIPAC	Système informatique de paiements de l'assurance-chômage
SLR	Service fédéral de lutte contre le racisme
SYMIC	Système d'information central sur la migration
TIC	Technologies de l'information et de la communication
USAM	Union suisse des arts et métiers